

LE PLUS GRAND
HEBDOMADAIRE
DES FAITS DIVERS

8^e Année - N° 330

1 fr. 50

Le jeudi 16 PAGES
21 Février 1935

DIRECTEUR :
Marius LARIQUE

DETECTIVE

LE SURSAUT DU FAUVE

Lire, pages 2 et 3, l'émouvante enquête de notre collaborateur Noël PRICOT, sur l'enfance dévoyée et la vie de révolte perpétuelle de Mahieu, l'assassin du gardien de la paix Pujol.



LE SAUT



Une partie de l'enfance de Mahieu s'écoula à Calais, pendant la guerre et l'occupation anglaise. Le « système D », avec ses chapardages, ses rixes, ses bordées, était alors en honneur et exerça la pire influence sur le petit écolier de la « communale »

Quand on releva Mahieu, ce n'était plus qu'un homme dans le coma qu'il fallut transporter à l'hôpital.

AARTHUR MAHIEU a toujours été un mauvais sujet.

A Calais, où il naquit le 25 octobre 1902, il a laissé, dans la populeuse rue Pearson, le souvenir d'un enfant malfaisant, toujours prêt à tout détruire, s'ingéniant à jouer de méchants tours à son entourage, manifestant, en cent occasions quotidiennes, un naturel pernicieux.

Le père, honnête peintre en bâtiment, usait en vain de son autorité contre ce gamin réfractaire. Il ne se pliait pas davantage au tendre ascendant de la mère, en dépit de l'irréprochable dévouement dont elle l'entourait.

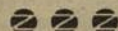
A l'école, ces déplorables instincts s'aggravèrent. Le fils de l'excellent ouvrier subit aisément l'influence des enfants de la pègre qui, sur les mêmes bancs que lui, usaient leurs fonds de culottes à la « Communale » de la rue Vauxhall. Il ne tarda pas à se laisser entraîner par les amateurs d'école buissonnière, lesquels se doublaient presque tous de « chapardeurs » en herbe. Ce furent vagabondage à travers les docks du port, furtifs larcins de bonbons ou de fruits aux étalages, batailles et jeux dans le ruisseau. L'instituteur n'eut pas plus de succès que les parents pour inculquer de meilleurs principes à l'indomptable garnement.

La guerre éclata. De tous les ravages qu'elle allait exercer, le mal de la jeunesse ne fut pas le moindre. La mobilisation des hommes, la nécessité pour les mères de gagner le pain de leur famille à la place du chef de maison, entraînèrent l'abandon à elle-même d'une grande partie de l'enfance. Comme tant d'autres gamins de sa génération, Arthur Mahieu ne sut tirer parti de cet excès d'indépendance que pour développer ses dispositions d'affranchi. Les fugues de l'école devinrent plus fréquentes, les mauvaises accointances exercèrent plus d'influence, les incartades redoublèrent.

Mme Mahieu qui, maintenant, assumait à elle seule l'élevage de ses quatre enfants, résolut de limiter les tourments que lui inspirait l'ainé, en le plaçant dans une usine. Son certificat d'études obtenu, Arthur fut embauché dans une fabrique d'obus, rue des Soupirants...

Le répit ne fut pas de longue durée. Arthur eût été plus habile à piller les étalages de boutiques qu'à manipuler des explosifs. Un jour, le maladroît laissa tomber un petit obus, dont les débris lui blessèrent les mains. Il dut quitter l'usine, en attendant la guérison. C'était de nouveau la liberté, le retour au vagabondage.

Calais était, à cette époque, occupé par les troupes anglaises. Elles étaient, comme toutes les armées, composées d'éléments hétérogènes, tirés de toutes les classes sociales : honnêtes et tarés. Ces dernières avaient fourni un nombreux contingent de mauvais garçons, dont les exploits illustraient chaque jour la chronique : rixes, vols, contrebande, bordées, et qui tentaient souvent de surprendre en chemise la vertu, sans défenseur, des bourgeoises de Calais. On déplore encore aujourd'hui, dans les villes qui ont connu ces « à-côtés » de la guerre, la mauvaise influence qui s'exerça de la sorte sur la mentalité de maints adolescents. Beaucoup d'entre eux prenaient modèle sur les fortes têtes de l'armée d'occupation, et Arthur Mahieu, bien entendu, n'était pas le dernier à se piquer d'émulation.



Dès lors, la malheureuse mère du vaurien reçut à tous moments les visites de la police. Elle lui ramenait parfois son fils, encadré par deux agents ; tantôt elle le priait de venir le chercher au commissariat. On l'avait surpris à voler aux étalages ; des plaintes de l'intendance anglaise le dénonçaient comme cambrioleur des entrepôts de ravitaillement ; des femmes, suivies de trop près, avaient craint qu'il n'en voulût autant à leurs faveurs qu'à leur sac à main. Mme Mahieu se désolait. Le commissaire alliait l'indulgence paternelle à la grosse voix

du moralisateur ; mais c'était à peu près tout ce qu'on pouvait contre ce malfaiter de quinze ans...

Quand le père Mahieu revint de la guerre, il apprit la honte dont son fils avait couvert le foyer. Le choc moral faillit pousser l'honnête homme à laver ce déshonneur dans le sang du coupable ; mais il résolut cependant de tenter un dernier sauvetage. Arthur dut travailler avec son père, « dans » la peinture en bâtiment ; il fut surveillé, conseillé, traité comme un disciple dont on veut faire un homme. Vains efforts ! Dans sa lutte patiente contre le mauvais naturel de son fils, le père Mahieu perdit la partie. Il ne lui resta plus, après une nouvelle série de vols, qu'à demander au tribunal pour enfants (de Boulogne) d'incarcérer l'incorrigible dans une maison de Relèvement.

C'était une lourde erreur que commettait le père d'Arthur en l'envoyant au bagne d'enfants. Mais le simple homme ignorait ce qu'ils valent ! Bien loin d'amender les natures perverses, ces institutions les altèrent davantage, par la promiscuité vicieuse, la contagion de l'esprit du mal. Arthur qui, jusqu'ici, n'avait suivi que ses instincts, allait acquiescer, sous ces verrous, l'expérience d'un vrai malfaiter. Les aînés de ses compagnons, brigands invétérés, lui inculqueront leurs principes ; lui apprendront la manière d'exercer habilement ses dispositions de voleur. « L'enfant du malheur », qu'on a voulu sauver, se perd à tout jamais, dans ce milieu...

Quatre ans plus tard, devenu majeur, Arthur reprenait le cours de ses néfastes destinées. Il avait été libéré de la maison d'arrêt de Saint-Omer, pour accomplir ses obligations militaires. Mais le mur de la caserne est plus facile à « sauter » que celui de l'établissement pénitentiaire. Mahieu déserta et va se terrer dans les galeries des mines de Wingle. Il y restera tant que le démon du vol ne l'aura pas repris : c'est-à-dire, pas plus de trois mois.

Ce cambriolage commis à Béthune vaut au malfaiter une condamnation de trois mois et un jour, la première qui marquera son long casier judiciaire. Libéré vers le milieu de 1923, Mahieu trouve une honnête Béthunoise qui consent à lui donner sa foi et ses modestes économies. Il l'épouse ; mais la lune de miel est très brève, car Mahieu est de nouveau arrêté pour un vol commis à Arras, qu'il paiera de quatre mois d'emprisonnement.

L'année 1924 s'écoule sans histoire. Mahieu, en quittant la prison d'Arras, s'est empressé de passer la frontière. Il persévère, en Belgique, dans la carrière de cambrioleur, mais on ne sache pas que la vigilance des policiers belges lui eût porté le moindre ombrage...

Au reste, en 1925, c'est à Douai que Mahieu est surpris dans un cambriolage ; et qu'il est puni de trois ans de prison et de dix ans d'interdiction de séjour. Il sort du pénitencier en 1928 ; vient à Paris ; vole encore une fois ; et retombe aussitôt entre les mains de la police. Il lui en coûtera quatre ans d'incarcération à la prison de Poissy et dix ans d'interdiction de séjour.

Il ne sort de Poissy, en 1932, que pour être immédiatement envoyé, en qualité de militaire insoumis, dans un Bataillon d'Afrique, en garnison à Tataouine. Comme, ici, la fuite n'est possible que par le désert, Mahieu se résigne à patienter jusqu'au mois d'août 1934, pour être libre.

La chance voulut que le colonel commandant le corps de Tataouine fût un homme compréhensif et généreux. Il s'étonna que Mahieu ne reçut jamais de nouvelles de personne, ce qui l'incita à confesser le soldat ; puis à prier la famille de celui-ci de reprendre avec lui les relations interrompues depuis quinze ans. Mahieu vit, un moment, sa planche de salut dans l'affection retrouvée de sa mère. Libre, il revient aussitôt se réfugier auprès d'elle et lui demander le secours nécessaire à son relèvement moral, que le colonel de Tataouine a commencé.

Ce moment est assurément le meilleur de la vie d'Arthur Mahieu. Il sent lui-même que

Le fontainier Schibi poursuit courageusement le meurtrier.



UT DU FAUVE

l'heure est décisive. Ses fautes sont payées ; le régiment l'a purifié : c'est un homme nouveau qui s'est éveillé en lui et qui veut essayer de vivre honnêtement...

Hélas ! le foyer où revient l'enfant prodigue a subi la mort et la misère. Le père a disparu. Les deux frères, Roger et Gérôme, honnêtes soutiens de la famille, sont victimes du chômage. La mère et la jeune sœur, Maria, se rongent de chagrin et de privations :

— Puisque c'est ça, soupire l'ainé, je ne veux pas manger votre pain...

Dans l'encadrement de la porte, il hausse ses larges épaules, courbe le front, et s'en va d'un pas de plomb...

Quand il retrouve le pavé de Paris, Arthur Mahieu a trente-deux ans ; mais il en a passé quatorze sous la tutelle des gardes-chiourmes et des adjudants. Aussi bien, puisqu'il lui faut reprendre sa vie de « malheur », il se promet de ne jamais plus retomber entre leurs mains. Au cours d'un rapide voyage qu'il effectue en Belgique, il acquiert un revolver qui sera désormais son *vade mecum*. Et malheur à qui voudra lui barrer le chemin de la liberté !

En outre, pour éviter le risque d'être repris par les geôliers, il perfectionne sa tactique de cambrioleur professionnel. Il sonne à l'appartement qu'il a « repéré » ; attend sur le palier en fumant la cigarette ; resonance. Si la porte s'ouvre, il demande le nom d'un locataire imaginaire ; il s'excuse de l'erreur. Si la porte demeure fermée, les seize clefs et la pince-monseigneur dont il dispose entrent en jeu. Il effectue ainsi maints cambriolages : à Paris, à Vincennes, au Perreux et à Nogent-sur-Marne ; notamment chez M. Bravo, préparateur en pharmacie dans cette dernière localité, qui fut dévalisé de sa montre et de son argent, et de tous les bijoux de Mme Bravo...

Par suite des nombreuses plaintes qui affluaient dans les commissariats de la banlieue-Est, Mahieu fut activement recherché. Mais sa manière de vivre et d'agir rendait les recherches vaines. Il « travaillait » toujours seul, sans complice qui puisse le trahir ; il changeait d'adresse presque chaque jour ; il dépensait l'argent volé loin de ses théâtres d'opération : sur les champs de courses, encombrés d'une foule anonyme...

On aurait probablement longtemps recherché Mahieu si, l'autre jour, un hasard tragique ne l'eût poussé à réaliser sa décision de tuer quiconque lui barrerait le chemin de la liberté.



C'était le 11 février, vers quinze heures. Mahieu avait sonné à l'appartement de Mme Birot, au troisième étage d'un immeuble d'angle, place de la Mairie, à Montreuil-sous-Bois. Aucune voix, aucun pas n'ayant répondu à la vibration du timbre électrique, le malfaiteur opéra selon l'usage. Il essaya dans la serrure chacune de ses seize clefs, utilisa la pince-monseigneur, et pénétra dans le long couloir qui s'ouvrit devant lui. Placide, tout à fait sûr de n'être pas dérangé, il arpenta ce corridor en achevant son mégot, examina l'endroit, ouvrit la première chambre qu'il rencontra et y entra, en allumant une seconde cigarette.

Mme Birot, qui ne s'était pas dérangée au coup de sonnette, se trouvait cependant dans l'appartement. Elle avait cru que son mari annonçait son retour d'une course en ville et qu'il se débarrassait de ses paquets, dans la cuisine, avant de venir la retrouver au chevet de leur fillette malade. La conviction de la jeune femme s'explique d'ailleurs par le fait qu'isolée tout au bout de l'appartement, dans une chambre séparée du couloir par deux portes closes, elle n'avait pu entendre l'effraction de la porte d'entrée.

Pourtant, il sembla à Mme Birot que son mari tardait à la rejoindre. Elle vint ouvrir la porte du couloir, mais la fumée qui obscurcissait celui-ci la cloua de stupeur. Au reste, elle n'eut pas le temps de

proférer un son, car, presque au même moment, Mahieu surgissait de la chambre où il se trouvait, voyait la locataire et s'empressait de déguerpir.

Mme Birot eût sans doute payé de sa vie la poursuite qu'elle donna au cambrioleur. Mais sa chance voulut qu'elle perdit sa sandale sur le palier de l'étage inférieur. Il ne lui restait plus qu'à se jeter à la fenêtre et à crier, en désignant du doigt le malfaiteur qui s'était mêlé aux passants :

— Vite ! Vite ! Au voleur ! Arrêtez cet homme au pardessus gris.

C'est alors que commença, à travers les rues de Montreuil, une chasse à l'homme qui devait, malheureusement, être sanglante. L'agent de police Pujol, de faction sous les fenêtres de Mme Birot, avait pris la tête des poursuivants et talonnait Mahieu dans sa fuite. Celui-ci, au croisement du boulevard Pasteur et de la rue Buffon, disparut brusquement. Il n'avait eu que le temps de se réfugier dans le garage de MM. Malassine et Juslin, tout proche du carrefour :

— Vous n'avez pas vu un fuyard ? demanda l'agent de police.

— Il vient d'entrer ici...

Les garagistes désignèrent du doigt un réduit obscur, où Mahieu s'était jeté, malgré

Par sa loyauté, son dévouement, son courage, l'agent Pujol avait gagné l'estime unanime de ses collègues et de la population civile.



leur interdiction. C'est là qu'eut lieu le drame. Le brave agent Pujol n'eut pas plutôt obstrué de sa corpulence la porte du repaire, que deux coups de feu foudroyèrent le malheureux. Les balles avaient été tirées par une main qui ne tremblait pas : l'une touchait Pujol à la gorge ; l'autre au sommet du crâne, pendant que le blessé tombait...

Son coup fait, le criminel débusqua, mit en joue les garagistes et courut à toutes jambes pour échapper à la poursuite des témoins du drame. Mais l'un de ceux-ci, M. Schibi — le fontainier de Montreuil — qui passait en vélo, activa le mouvement des pédales. En vain, d'ailleurs, car l'assassin courrait à une allure invraisemblable. Le taxi lui-même dans lequel M. Schibi continuait la course ne parvint pas à rattraper l'avance du fuyard. Après quatre kilomètres de zigzags à travers le haut Montreuil, la piste fut perdue...

Tandis que M. Schibi donnait la chasse au criminel, la police, alertée par M. Charbon, cherchait en autocar les traces de leur passage. Elle rencontra M. Schibi, près du cimetière, alors que le fontainier, affligé de sa déconvenue, redescendait à pied sur les lieux du drame. On embarqua le courageux vieillard ; puis l'autocar continua ses recherches. A peine avait-il parcouru cinquante mètres dans la rue Pierre-de-Montreuil, que les cris de M. Schibi dénoncèrent le passage d'un paisible piéton :

— C'est lui ! s'exclamait le fontainier. C'est l'assassin !...

L'homme eut un geste pour braquer son revolver sur l'autocar de la police ; mais, se voyant perdu, il appliqua vivement à sa tempe le canon de l'arme. Celle-ci étant enrayée, le coup ne partit pas. Le bras retomba, impuissant, pendant que le fauve hurlait :

— Tuez-moi !

Le conducteur Chauvin et l'agent Breniaux, qui étaient déjà sur Mahieu, ne lui laissèrent pas le temps de se raviser. D'un coup de pied dans le bas-ventre, destiné à empêcher le meurtrier de se défendre, celui-ci fut abattu et alla heurter, dans sa chute, un pavé qui lui déchirait le front. On ne put

relever qu'un homme dans le coma, qu'il fallut emmener à l'hôpital Saint-Antoine. Il devait y rester un jour, jusqu'à ce qu'une ponction lombaire lui eût permis de retrouver ses sens et de comparaître devant MM. Huet, Martin, Brunel et David, policiers dont on connaît la remarquable activité.



Désormais, c'en est fait de la destinée d'Arthur Mahieu. Il ne pourra jamais plus nuire, qu'il soit condamné au bagne à perpétuité, ou voué, plus vraisemblablement, à la guillotine.

Mais ni la population de Montreuil, ni tout le corps des gardiens de la paix ne sont prêts à oublier de si tôt l'épilogue de sa triste histoire.

C'est qu'il est marqué par la mort d'un courageux défenseur de la sécurité publique.

Sur son lit d'agonie, le brave agent Pujol a reçu, des mains du Préfet de police, la médaille des victimes du devoir.

Il avait tous les titres à mériter cette récompense : par sa mort et par sa vie.

D'un naturel enjoué, il avait su gagner la sympathie de tous. D'une nature vigoureuse, il s'était acquis des droits à l'admiration et à la gratitude unanimes, en offrant quarante fois son sang pour sauver de grands malades. Et, dès le lendemain de ces opérations pénibles, il était de nouveau fidèle au poste.

Dans le cimetière montagnard de l'Ariège, où Pujol repose, son seul nom gravé sur l'humble tombe vaudra la plus noble épithète. Car ce nom, qui s'ajoute à la trop longue liste des victimes du Devoir, est synonyme de loyauté, de dévouement et de courage.

Noël PRICOT.

(Reportage photographique « Délective »
J.-G. SÉRUZIER.)

C'est dans le garage de MM. Malassine (à gauche) et Juslin (à droite), que le fauve essaya de se terrer.



Mme Birot surprit le cambrioleur en plein « travail ».



A Calais, la maison qu'habite actuellement la très honorable famille du rebelle.



CECI INTERESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES,
TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE, la plus importante du monde, vous adressera gratuitement, par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent.

L'enseignement par correspondance de l'École Universelle permet de faire à peu de frais toutes ces études chez soi, sans dérangement et avec le maximum de chances de succès.

Broch. 90.601 : Classes primaires complètes : Certificat d'études, Brevets, C. A. P. Professorats.

Broch. 90.609 : Classes secondaires complètes : baccalauréats, licences (lettres, sciences, droit).

Broch. 90.612 : Carrières administratives.

Broch. 90.619 : Toutes les grandes écoles.

Broch. 90.627 : Emplois réservés.

Broch. 90.633 : Carrières d'Ingénieur sous-ingénieur, constructeur, dessinateur, contremaître dans les diverses spécialités : électricité, radiotélégraphie, mécanique, automobile, aviation, métallurgie, mines, travaux publics, architecture, topographie, chimie.

Broch. 90.640 : Carrières de l'Agriculture.

Broch. 90.645 : Carrières commerciales (administrateur, secrétaire, correspondancier, sténo-dactylo, contentieux, représentant, publicité, ingénieur commercial, expert-comptable, comptable, teneur de livres) ; Carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie hôtelière.

Broch. 90.648 : Anglais, espagnol, italien, allemand, russe, portugais, arabe, espéranto. — Tourisme.

Broch. 90.656 : Orthographe, rédaction, versification, calcul, écriture, calligraphie, dessin.

Broch. 90.663 : Marine marchande.

Broch. 90.666 : Solfège, chant piano, violon, accordéon, flûte, saxophone, harmonie, transposition, fugue, contrepoint, composition, orchestration, professorats.

Broch. 90.675 : Arts du Dessin (cours universel de dessin, dessin d'illustration, caricature, composition décorative, figurines de mode, anatomie artistique, peinture, pastel, fusain, gravure, décoration publicitaire, aquarelle, métiers d'art, professorats).

Broch. 90.680 : Métiers de la Couture, de la Coupe, de la Mode et de la Chimiserie (petite main, seconde main, première main, vendeuse-retoucheuse, couturière, modéliste, modiste, représentante, lingère, coupe pour hommes, coupeuse, coupeur chimisier, professorats).

Broch. 90.687 : Journalisme ; secrétariats. — Eloquence usuelle. — Rédaction littéraire.

Broch. 90.690 : Cinéma ; scénarios, décors, costumes, photographie, prise de vues et prise de sons.

Broch. 90.698 : Carrières coloniales.

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16^e), votre nom, votre adresse et les numéros des brochures que vous désirez. Écrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets, à titre gracieux et sans engagement de votre part.

Vente directe du fabricant aux particuliers — franco de douane



100.000 clients par an — 30.000 lettres de remerciements
Demandez de suite notre catalogue (français gratuit)

MEINEL & HEROLD, Markhausen 509 (Tch.-Slov.)

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau. Facile et discret. (1 à 3 applications). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis. Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attendre. INST. BIOLOGIQUE, 59, RUE BOURSALTY, PARIS-17^e

ACADÉMIE DES CONCOURS

SOLUTION DU 1^{er} CONCOURS « PROVERBES ET DICTONS »

OMISE DANS « DÉTECTIVE » du 31 janvier

PROVERBES

On apprend en faillant
La nuit tous les chats sont gris
Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer
A chaque jour suffit sa peine
Méfiance est mère de la sûreté
Qui a bu boira
Le bois tortu fait le feu droit
A laver la tête d'un maure on perd sa lessive
A père piller fils gaspilleur
C'est peu que de courir il faut partir à point

SOLUTION DU CONCOURS DES CONTRAIRES PARU DANS « DÉTECTIVE » DU 31 JANVIER

BIENSÉANCE — ÉPAIS — MODERNE — RÉEL — REJETER — ORIENT — IMPASSIBLE — TEMPÉRANT — GRACIEUX — UNION — RÉUNIR

LISTE DES LAURÉATS
M. et Mme Georges, à Nanterre. — Desbets Roucas Blanc, Marseille. — Jacquot, à Puteaux. — M. et Mme Charles Georges, à Thion. — Joulin, à Paris se partageant le prix de 10.000 francs. L'appareil de T. S. F. est attribué à M. Joulin qui a posté la première réponse exacte. PRIX DE CÉLÉRIÉ. — Les 100 premiers concurrents recevront directement la somme de 7 fr. 50 en timbres poste.

SIMPLE ET PRATIQUE

Ce Chronomètre de poche (dimensions classiques des montres à simple usage) se transforme instantanément en PENDULETTE
La montre 2 usages (Brevetée S. G. D. G.)
Garantie 5 Ans
20 FR
Sans dispositif pendu etc. poche 18 Frs et bracelet 23 Frs
Envoi contre remboursement - Échange admis
EY, JAMS - Moret-sur-Loire près Besançon
Dépôt à PARIS : 75, Rue La Fayette

CLOUE AU LIT PAR UN ULCÈRE DE L'ESTOMAC

Nous avons reçu une lettre de Mr J. van E... du département du Nord, nous disant qu'il était atteint depuis 18 mois d'un ulcère de l'estomac, dont il souffrait au point de ne pouvoir se lever. Après avoir pris quelques flacons de Poudre Maclean pour l'estomac, il est tout heureux de constater qu'il peut se lever tous les jours et qu'il lui est possible de manger, car la nourriture ne lui cause plus de nausées.

Donc, tous ceux qui ont des troubles gastriques doivent, dans leur propre intérêt, essayer cette merveilleuse poudre Maclean, préparée selon la formule d'un des plus grands spécialistes de l'estomac. Demandez-en aujourd'hui même un flacon à votre pharmacien, mais exigez la véritable marque portant la signature : ALEX-C-MACLEAN.

ETES-VOUS NÉ sous une Mauvaise Etoile

GRATUITEMENT

Le professeur OX offre de vous venir en aide et de vous révéler les plus intimes secrets de votre vie. Le prof. OX, qui est le plus sérieux des astrologues de notre siècle, vous guidera dans la vie, comme il le fait pour des personnalités connues dont vous pouvez envier la fortune. Un simple conseil du prof. OX vous aidera à vous faire aimer par l'être qui vous est cher. Ses révélations sur votre vie et celle des personnes qui vous entourent seront troublantes, la précision de ses calculs, depuis la date de votre naissance jusqu'à ce jour, lui permet de vous dire ce que vous ferez demain. Cette étude précise vous sera envoyée gratuitement par le professeur OX lui-même. Écrivez-lui vos nom, prénoms, (Monsieur, Madame ou Mademoiselle), date de naissance et adresse ; joignez, si vous le voulez, 2 fr. en timbres-poste pour les frais de rédaction.

Professeur OX, Service 257 G
1, avenue Péluda, Asnières (Seine).

ÉCOULEMENTS

BLENNORRAGIE - CYSTITITE - PROSTATITE

guéris radicalement et rapidement par

PAGÉOL

le plus puissant antiseptique urinaire ; évite toutes complications, supprime la douleur.

(Communication à l'Académie de Médecine)
CHATELAIN, 2, R. de Valenciennes, Paris, et tous pharm.
La boîte 16 fr., 1^{re} 16 50. La triple boîte, 1^{re} 36 20

ÉCOLE INTERNATIONALE DE DÉTECTIVES

ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS (Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande

34, rue La Bruyère (IX^e) - Trinité 85-18

CONCOURS 1935

Secrétaire près les Commissariats de

POLICE à PARIS

Pas de diplôme exigé. Age 21 à 30 ans. Accessibilité au grade de Commissaire. Écrire : Ecole Spéciale d'Administration, 28, Bd des Invalides, Paris-7^e

POUR TOUS

POUR LA SÉCURITÉ MORALE DE PARIS

UNE vague de pudeur déferle sur le Palais. Une jeune artiste américaine doit subir les foudres d'un juge d'instruction, par ailleurs le plus charmant des magistrats, parce qu'elle s'est trop librement soumise aux feux d'un projecteur qui illuminait sa beauté sans voiles...

Ces rigueurs ont déchaîné dans l'opinion un éclat de rire général ; on le comprend, car, au temps où nous sommes, il conviendrait que la sévérité soit réservée aux scandaleux exploités. Le récent procès de cet ancien sous-se-



Le parc des Buttes-Chaumont devrait être surveillé par des gardes solides.

crétaire d'Etat, poursuivi pour trafic d'influence, et acquitté après des débats qui ont révélé toute l'immoralité de certaines complaisances et de louches démarches, illustre vigoureusement notre observation.

Mais là n'est pas l'essentiel de ce que nous voulons exprimer.

Puisque des ligues qui s'efforcent d'accroître la natalité mobilisent les juges pour la répression d'actes qui ne font de mal à personne et n'empêchent pas les citoyens français de repeupler le pays, il serait au moins

aussi opportun que les pouvoirs publics fassent la chasse aux êtres immondes qui représentent, ceux-là, un réel péril pour la moralité.

Nous précisons. De différents côtés, on nous signale qu'à Paris, le parc des Buttes-Chaumont, qui est essentiellement le rendez-vous des enfants qu'accompagnent leurs mères, est fréquenté par des satyres qui exercent leur talent en toute liberté. Il y a bien, pour surveiller le jardin, des gardes, mais ce sont pour la plupart des mutilés de guerre, dont les sacrifices méritent que l'Etat leur donne une place, mais qui pourraient être plus utilement investis de fonctions sédentaires. Il faudrait des gaillards actifs, pour donner la chasse aux exhibitionnistes, à tous ces individus qui ne se gênent pas pour importuner de leurs gestes ignobles les femmes, et même pour les menacer.

Le jour où l'un de ces demi-fous aura, par un acte criminel, tenté d'assouvir la fureur de ses instincts déchaînés, alors peut-être on se décidera à agir... Mais il sera trop tard.

Et l'on parle de scandale, parce que miss Joan Warner a montré ses formes, libérées de toute servitude, à des spectateurs qui ne sont pas des gamins !...

Mais le scandale, toléré par les autorités, puisque, malgré d'innombrables plaintes, il subsiste toujours, n'est-il pas incomparablement plus grave, lorsque, dans un lieu ouvert à tous, et spécialement à des enfants, en plein Paris, il peut se produire des scènes comme celles que nous révélons ?

Les ligues de moralité auraient bien pu déléguer des observateurs pour les surprendre. Elles n'en ont rien fait... Leurs services de renseignements se bornent à dénoncer des spectacles inoffensifs, et qui sont, pour tant d'esprits tourmentés par les soucis des affaires publiques et privées, un repos momentané, une brève distraction.

Nous avons conscience de faire œuvre autrement utile, en réclamant, pour la sécurité morale des Parisiens, les mesures de surveillance qui s'imposent.

La mise en page de ce numéro est de Pierre LAGARRIGUE.

L'art du tatouage

Chef de clinique à la Faculté de Lyon, médecin des prisons et du service des mœurs, le Dr Jean Lacassagne a publié, il y a quelques années, un dictionnaire d'argot, *L'Argot du Milieu*, qu'on peut, à bon droit, considérer comme le Littré de la langue verte.

Voici aujourd'hui que *Le Crocodile*, la vivante revue fondée par l'Association Générale de l'Internat des Hospices civils de Lyon, nous présente un album. *Tatouages du Milieu*, dont le Dr Lacassagne a fourni le texte et les photos.

Il a ainsi, en étudiant les tatouages, ces peintures dermiques, comblé une regrettable lacune. Jusqu'à ce jour, l'art du Milieu avait été systématiquement négligé par les critiques. Jean Lacassagne, comme l'écrit Edmond Locard dans la préface de cet album, a « mis en lumière une sorte pathétique du dessin ornemental, le seul qui ait pour substratum la matière vivante ».

Trente-sept photos d'hommes et de femmes, dont la peau est ornée de tatouages cyniques, fatalistes, crapuleux ou vindicatifs, illustrent cet album.

Le plus beau tatouage est sans doute celui qui couvrait la poitrine de Rambert, l'assassin d'Ecully, condamné à mort en 1932, décédé en prison dix-huit mois plus tard. En reconnaissance des soins qu'il lui avait donnés pendant son incarcération, Rambert légua sa peau au Dr Lacassagne, qui hérita ainsi d'un magnifique bousillage polychrome, rose, vert et bleu, exécuté par un tatoueur professionnel de Chang-Hai.

Un « revenant »

Une erreur judiciaire a-t-elle été commise en 1909 à Louisville ? C'est ce qu'affirme Joseph Wendling qui, après une détention de



Certains tatouages sont des tableaux dermiques.



La maison natale de Wendling, à Genlis.



Mlle Cotillon s'entretient avec ses avocats.

23 ans, 6 mois et 23 jours, vient de rentrer dans son pays natal, à Genlis, en Côte-d'Or. Accusé d'avoir violé et assassiné une fillette, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. A-t-il été gracié ou bien mis en liberté, son innocence reconnue ? Wendling soutient cette dernière version.

Il raconte que le véritable assassin, un prêtre allemand dont il était le sacristain dans une église de Louisville, a avoué le crime sur son lit de mort.

D'ailleurs, le « revenant », comme on l'appelle désormais à Genlis, ne se plaint pas du régime pénitentiaire américain. Il a même eu l'autorisation de suivre les opérations de la grande guerre par... T. S. F.

Il a trouvé dans son pays natal les tombes de ses parents et une maison qui tombe en ruines. Il veut travailler.

Mais les gendarmes s'inquiètent déjà de savoir si Wendling, malgré le cas de force majeure, ne peut être considéré comme insoumis en temps de guerre, et sceptiques par profession, ils n'accordent que peu de créance à ces histoires de... revenant.

Hobart et... bobards

Mlle Cotillon a réussi à faire traduire devant le tribunal correctionnel Jean Hobart, son ancien confident et conseil, qui lui avait subtilisé un magnifique bracelet en diamants.

Un public nombreux se pressait à la X^e Chambre pour voir « l'héroïne » — dont les boucles d'un roux très fraîchement vénitien s'échappaient de la minuscule toque de satin noir. Mlle Cotillon et Hobart se chamaillèrent un peu ; lui, déte nu, dans le box, soutenait évidemment un système absurde, et s'embrouillait dans ses mensonges.

— Assez de h...obards !... s'exclama, dans le box d'en face, un chroniqueur judiciaire.

PETITES CAUSES

« MADAME N'A PAS DE BARBE »



Aux « Flagrants Délits », les affaires se succèdent d'ordinaire avec une extrême rapidité, car les prévenus, arrêtés sur le fait, ne peuvent plaider non coupable. L'affaire Copin va confirmer la règle par l'exception en accaparant une bonne heure d'audience et en s'avérant aussi complexe qu'un grand procès.

Dans le box, sous la surveillance des gardes républicains, le sieur Copin Théophile, un homme de trente-cinq ans, cheveux ras, petite moustache hitlérienne. Il serait correct, voire élégant, si son col et sa cravate n'étaient restés consignés au Dépôt.

Au banc des témoins, Mme Saint-Pol, veuve Grenouillet, Odyle-Clémentine. Un automne doré... « Un soupçon d'embonpoint ne détruit pas la ligne... » Les lèvres gourmandes... Des yeux au fond desquels le poète pourrait apercevoir, à défaut de galères, des galeries !

En effet, Mme Grenouillet, impitoyable, enverrait volontiers au baigne l'énigmatique et infortuné Copin. Elle désigne de l'index, sur la table des pièces à conviction, un pardessus gris à col de vison et doublé de castor.

LA PLAIGNANTE. — J'ai pris, à Lyon, le train de vingt-trois heures pour Paris. J'ai loué un oreiller et je me suis installée dans un compartiment de secondes occupé par un seul voyageur. C'était Monsieur. J'avais emporté, comme toujours, roulé et serré par des courroies, en guise de couverture de voyage, ce manteau de « fegrenouillé ».

LE PRÉSIDENT. — N'est-il pas plutôt de castor ?

LA PLAIGNANTE. — Je dis qu'il appartenait à feu Grenouillet, mon mari. Ayant une banquette libre, j'ai pu m'allonger et dormir. Le train arrive à sept heures à Paris. J'étais mal éveillée. Le voyageur se préparait à descendre. Comme je rassemblais mes colis, je m'aperçois que Monsieur avait revêtu le manteau en question. Il refuse de me le rendre. J'alerte un contrôleur qui nous conduit au Commissariat spécial.

Sur l'invitation du président, Copin développe son système de défense.

LE PRÉVENU. — Si je portais le manteau ostensiblement, c'est que Madame me l'avait donné !

LA PLAIGNANTE. — N'ayant pas besoin de ce vêtement, j'ai pu autoriser Monsieur à s'en couvrir pour la nuit.

LE PRÉVENU. — Vous me l'avez donné en toute propriété. Il est donc à moi. Et vous me paierez des dommages et intérêts pour le préjudice moral que vous m'avez causé en m'accusant de vol.

LE PRÉSIDENT. — N'exagérons rien ! Pourquoi Madame vous aurait-elle donné cette fourrure ? La connaissez-vous ?

LE PRÉVENU. — Je ne la connaissais pas... Mais Madame a été ma maîtresse.

LA PLAIGNANTE. — C'est une infamie !

LE PRÉSIDENT. — Dans le train !

LE PRÉVENU. — Oui, monsieur le Président. Dans le train ! Puis elle m'a dit : « Ce pardessus te plaît ? Garde-le en souvenir. » Tant pis si elle a regretté sa générosité. « Donner et retenir ne vaut ! »

LE PRÉSIDENT. — Vous avez fait des études de droit ?

LE PRÉVENU. — Je suis un autodidacte du Grand Larousse !

LA PLAIGNANTE. — C'est une infamie !... Le système de Mon-

sieur est invraisemblable. Je ne suis pas une femme à me donner à un inconnu, au hasard des chemins de fer !

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi Madame se serait-elle ravisée ?

LE PRÉVENU. — Parce qu'elle voulait m'accompagner. Je lui ai dit que je n'avais pas le temps ; je portais sans lui demander son adresse. Elle a compris qu'on ne se reverrait plus. Alors elle a dit : « Si c'est tout le cas que vous faites de moi, rendez-moi le manteau ! »

LE PRÉSIDENT (embarrassé, après avoir consulté ses assesseurs). — Vous affirmez que Madame a été votre maîtresse, mais vous ne pouvez pas le prouver ?

LE PRÉVENU. — Si : j'ai une preuve !

LE PRÉSIDENT. — Laquelle ?

LE PRÉVENU. — Eh bien ! voilà (il cherche ses mots, regarde le Tribunal)... Voilà... Madame n'est pas une femme à barbe !

LA PLAIGNANTE. — Il ne manquait plus que ça !

LE PRÉVENU. — Je dis : « Madame n'est pas une femme à barbe », et je demande que le Tribunal me comprenne... C'est une simple transposition.

La transposition paraît avoir été faite dans l'esprit des juges.

LE PRÉSIDENT. — Ou Copin a commis le délit de vol ; ou la veuve Grenouillet s'est rendue coupable de dénonciation calomnieuse et faux témoignage. Dans l'intérêt supérieur de la Justice, nous commettons le docteur Guibert pour confirmer ou infirmer la preuve que prétend administrer le prévenu.

A la reprise, le médecin du Palais ayant constaté sur la femme Saint-Pol, veuve Grenouillet Odyle-Clémentine, « un apilossisme provoqué par l'usage régulier du rasoir de toilette », le sieur Copin Théophile est acquitté.

M^e D'AVRANCHES.

La plaignante affirma qu'elle n'était pas femme à se donner à un inconnu au hasard des chemins de fer.



PARTOUT

VOILA CENT ANS Dans les cachots du pape

Au siècle dernier, le château Saint-Ange, à Rome, construit sur la rive droite du Tibre, en l'an 133, servait encore de prison aux Etats Pontificaux. On sait que ce redoutable château, depuis le règne d'Innocent IV, est relié au Vatican par un passage souterrain.

En 1834, un jeune homme de la bonne société romaine se permit une réflexion irrespectueuse à l'égard d'un prêtat de la cour de Grégoire XVI. Ce « crime », à l'époque, lui valut dix années de réclusion et le château Saint-Ange lui fut assigné comme lieu de détention. Sa captivité fut douce. On lui permettait de lire, d'écrire, de se promener par les couloirs et sur la terrasse qui domine la ville.

Mais le jeune détenu était fiancé, et il souffrait cruellement d'être séparé de la jeune fille dont il était épris : la belle Séraphina. Par bonheur, le geôlier-chef n'avait pas un cœur de pierre et il autorisa son prisonnier à sortir de temps à autre, sous la condition qu'il se ferait remplacer par quelque otage. Un complaisant ami, nommé Giulio, consentit à jouer ce rôle ingrat.

Une nuit de février 1835, comme il effectuait un « remplacement », Giulio, en se promenant à travers l'immense château, aperçut entr'ouverte une porte qu'il avait toujours vue verrouillée. Curieux par nature, il la poussa et s'engagea dans la sombre galerie sur laquelle elle s'ouvrait.

Tout à coup, il lui semble entendre, derrière lui, un bruit de pas. Le cœur battant, il se retourne et aperçoit, à l'extrême lointain de l'interminable galerie, une faible lueur dont le balancement semble rythmé par le pas d'un être qui marche.

Dans l'effrayant silence, les pas se rapprochent, la lumière vacillante se précise : un porteur de lanterne, aux habits chamarrés d'or, passe sans tourner la tête ; à deux pas

derrière lui, silencieux, vient un autre homme, enveloppé d'une ample soutane blanche ; celui-ci passe également, l'air absorbé, les yeux baissés. Giulio retient avec peine un cri d'effroi : il a reconnu le Saint-Père et son émotion est telle qu'il glisse le long du mur qui lui sert d'appui et tombe inanimé sur les dalles. Il ne reprit connaissance qu'à l'aube, refit au pas de course le chemin qu'il avait si imprudemment parcouru la veille et alla avertir son ami qu'il ne voulait plus, à l'avenir, lui servir d'otage.

Le jeune prisonnier, privé de sorties en ville, occupa ses loisirs à rechercher la raison des mystérieuses visites nocturnes du pape, dans les galeries du château Saint-Ange. La venue, à une telle heure et en un tel lieu, du



Giulio s'arrêta, car il venait de reconnaître le pape Grégoire XVI.

pape Grégoire XVI, était due à l'incarcération, dans les oubliettes du château, de l'abbé Dominique Abbo, accusé d'assassinat, et dont le procès s'instruisait en secret. Chaque nuit, vers deux heures du matin, le Saint-Père venait interroger l'abbé criminel à travers les grilles de sa cellule, pour tenter de lui arracher l'aveu de son forfait. L'abbé Dominique Abbo n'avoua pas ; mais, reconnu coupable, il fut condamné à mort, et exécuté dans le château même, sous la hache du bourreau pontifical.

La paille et la poutre

M. Breitting, conseiller à la Cour de Paris, qui a été impliqué dans l'affaire des fraudes fiscales, de la banque de Bâle, vient d'être l'objet d'une sanction disciplinaire par la Cour de cassation : six mois de suspension.

M. Breitting était un magistrat impitoyable. On n'a pas le droit d'être impitoyable, quand on n'est pas à l'abri d'une défaillance, même vénielle. La vraie justice peut être sévère, lorsqu'elle juge un malfaiteur incorrigible, mais elle doit rester humaine.

L'auto-guillotine

La première visite officielle qu'Anatole Deibler effectua dans le Cantal, depuis le début de sa longue carrière, ne fut pas des plus réussies. Il s'en fallut de peu, en effet, que l'exécution du condamné Léon Barbat ne fut différée. Voici comment.

Saint-Flour, où devait se dresser la guillotine, est située sur une hauteur et l'archaïque fourgon hippomobile qui contient les bois de justice ne put, en raison du verglas, gravir la dure côte qui conduit de la gare à la ville. On alla chercher un second cheval, puis un troisième ; rien à faire.

Enfin, à 5 h. 30, on vit arriver sur le cours Spy-des-Ternes un camion automobile pétaradant et ferrailant. Sur le siège, près du chauffeur, un vieillard à barbe blanche faisait de grands gestes : c'était le bourreau. De guerre lasse, l'exécuteur avait dû se résigner à abandonner ses chevaux et à faire appel, pour la première fois, à un puissant camion-auto pour amener la guillotine à pied... de hautes-cuevres, si l'on peut dire.

Cet incident aurait pu être désastreux ! confia Deibler, dans le train du retour, à un magistrat de Clermont-Ferrand. Je vais faire aménager un fourgon automobile.

Les grandes marques de



M. Breitting a été suspendu pour six mois.



Le bourreau aura-t-il une auto-guillotine ?



Le repaire des gangsters à Cormeilles-en-Parisis.

camions vont sans doute se disputer la clientèle du bourreau.

Le « gang » de la Maison-Rouge

A la suite de l'article paru sous ce titre dans notre numéro du 7 février, nous avons reçu une lettre, fort cordiale d'ailleurs, de Mme veuve Hervé, qui dirige, avec une souriante autorité, le bar de « la Maison-Rouge », 2, rue Lepic.

Comme le repaire de « gangster » que nous dénoncions dans notre enquête est situé à Cormeilles-en-Parisis, il ne pouvait et ne peut y avoir aucune confusion possible entre la « Maison-Rouge » mal famée de Cormeilles et le pittoresque établissement, similaire seulement par l'enseigne, justement illustre sur la Butte et dans le tout-Paris des artistes et des écrivains. Car « la Maison-Rouge » de la rue Lepic, ainsi que s'en enorgueillit à bon droit sa directrice, « n'a pour souci que d'être le lieu accueillant où se rencontrent, la nuit surtout, des consommateurs d'une hospitalité parfaite, parmi lesquels nombre de peintres, romanciers, journalistes et même... des collaborateurs de *Détective*. »

Un crime de la mafia

Sur la voie ferrée de Messine à Palerme, un cadavre dont la funeste blessure est signée : *La Mafia*.

Pour le reste, le mystère, le silence...

Pourquoi a-t-on tué le commandeur Notarbartolo, directeur de la Banque de Sicile ?

Connaissez-il trop de lourds secrets ?

Un meurtre politique dont est restituée la vérité saisissante d'après des documents authentiques.

Vous en lirez le récit, à partir du dimanche 24 février, dans

LE JOUR
Directeur : LÉON BAILBY

LA SEMAINE PROCHAINE :

PRINCESSES D'AUBERGE

par JEROME MAYNARD
l'auteur de VILLES D'AMOUR

Un reportage sensationnel sur la prostitution dans les Flandres belge et française, les filles d'estaminet, le trafic des stupéfiants, la fraude, etc.

Barcelone (de notre envoyé spécial).

PEU de jours avant l'avènement de la Dictature, l'exécuteur des hautes-œuvres de l'Audiencia de Barcelone fut « descendu », dans la rue, à midi, par une rafale de fusil-mitrailleur.

Le bourreau de Burgos fut appelé d'urgence à le remplacer. Le lendemain, deux *pistoleros*, condamnés à mort par le tribunal spécial, furent garrottés, à la prison cellulaire. Leurs amis ne les avaient pas sauvés du supplice en supprimant le bourreau. Sa tâche faite, le bourreau regagna paisiblement son échafaud de Burgos. Il échappait à la mort, par représailles.

Quelque temps après, le señor Francisco Munoz Cabrera, un colosse d'une cinquantaine d'années, recevait le titre officiel de « verdugo », préposé aux exécutions capitales.

Francisco Munoz Cabrera considéra son poste comme une sinécure, jusqu'au jour où il dut procéder à sa première exécution.

Par une aube froide de décembre dernier, le gangster Andrés Aranda, homme de main du « gang » barcelonais, readit — par la gorge — sa belle âme au dieu de l'Aventure, en présence des « officiels » de la justice.

Andrés Aranda était la première victime du bourreau Cabrera. Il devait être la dernière.

Dans la semaine qui suivit son exécution, le journal clandestin *F. A. I.* publia un numéro spécial où il était recommandé aux lecteurs de rechercher, poursuivre en tous lieux, à tout moment, les juges d'Aranda et — à leur défaut — le bourreau du gouvernement de Barcelone, de les

faire aux devoirs de sa charge. Il abandonne les longues flâneries nocturnes sur les Ramblas. Quand ses amis — ses rares amis : un bourreau n'est jamais sympathique — s'étonnent de son absence, il leur faut, avant d'entrer chez lui, donner leur signalement complet. Par ordre de ses chefs, Francisco Cabrera supporte qu'une garde soit organisée devant sa maison. Dans la rue, il tient en main, sous son veston, un revolver braqué devant lui. Il oublie les cafés bruyants, où sa verte vieillesse chercha si souvent aventure, du temps heureux qu'il n'était pas un virtuel condamné à mort. Plus de cinéma, de théâtre, de promenades. Ses fils le trouvent cadennassé chez lui, méfiant, hargneux, angossé...

Un Espagnol peut être privé de tout plaisir, de tout superflu, de tout nécessaire même : il supportera toutes ces privations. Une seule lui est intolérable : ne plus pouvoir, dans l'atmosphère bruyante et enfumée d'une « taberna », passer quelques instants de béatitude et de farniente. Francisco Munoz Cabrera, homme libre, est privé de toute liberté. Peu lui importe ! Mais il ne peut pas se passer de vivre un peu au café.

Un jour, il fuit la maison où le calefètre sa *querida* catalane. Dans le quartier de Casa Borrás, près du cimetière de San Andrés de Palomar, où il s'est furtivement évadé, il découvre une rue triste et sombre, la rue Eduardo-Tubau. Dans cette rue sans joie, au numéro 13, équivoque et secret, un seul café, aux lumières sourdes : *El Tres*, « Le Trois ». Voilà la taverne qu'il cherchait ! On y verra, aussi souvent que possible.

Le jour où, pour la première fois, depuis trop longtemps déjà, il franchit la porte du cabaret, au crépuscule ; où il commanda



Dans un lointain quartier de Barcelone, il avait découvert un petit bar équivoque et secret : « El Tres », où il vint s'attabler avec délices.

Ce samedi, vers quatre heures de l'après-midi, il saute joyeusement sur la plateforme du 40, le petit tramway à carré jaune qui fait le service de la place Urquinaona au Clot San Andrés. Les manufactures de Saint-André sont silencieuses et vides. Tous les cafés des alentours accueillent

à rêver. Puis il saisit sa bouteille, pour boire au goulot la dernière gorgée.

Au même moment, l'ouvrier se lève, braque un revolver sur Cabrera et crie :

— Toma ! Ahora las pagas todas juntas ! (Tiens ! Maintenant tu les paies toutes ensemble !)

Après l'exécution de Aranda, le bourreau avait été condamné à mort par les partisans du supplicié.

LA "DETTE"



« supprimer » sans préavis, comme coupables de meurtre sur l'inviolable personne du gangster.

Quand il fut prévenu par la police des intentions de ses ennemis, Francisco Munoz Cabrera comprit que les temps idylliques étaient révolus.

Il habite, dans le quartier de Hostafranche, un petit appartement qu'entretient sa maîtresse, une Catalane énergique et passionnée. Il n'en sort plus que pour satis-

joyeusement « un porron de vino », ce vin lourd et sucré qui poisse la gorge ; où il s'assit, solitaire, dans un coin obscur de la salle, dans la fumée dense des cigares et des fritures, Francisco Cabrera sut qu'il vivait encore.

Des jours passèrent ainsi, sans alerte, sans histoire. Le bourreau recommençait à sourire.

Jamais, pourtant, la mort n'avait été plus proche.



Dans sa petite maison de Hostafranche, où le veillait jalousement une maîtresse énergique, Francisco Cabrera se terra, d'abord, comme un animal traqué.

DU BOURREAU

lent leurs ouvriers, leurs employés. Les files rôdent, insistantes, criardes, avides. Jour de paye, jour de joie. La petite rue Eduardo-Tubau est calme, comme une oasis de silence dans ce quartier bruyant.

Dans la salle basse d'« El Tres », une vingtaine de clients discutent avec passion. Douze cents « guardias de asalto » viennent d'arriver, ce matin, pour renforcer les services de surveillance qui patrouillent sans cesse, à travers la ville, en camions. Sur les Ramblas, hier soir, tous les automobilistes, tous les passants ont dû exhiber leurs papiers d'identité. Ceux qui n'en avaient point ont passé la nuit en prison. Deux bandits masqués, revolver au poing, ont dévalisé un garage de Tarasa. Deux autres, une boulangerie. Cinq autos ont disparu, cette nuit. Hier soir, dans les chantiers de Casa Paro, un incendie provoqué a détruit un dépôt de dynamite. La préfecture de police offre 2.000 pesetas au mouchard qui dénoncera tout projet d'attentat ou de vol. A quelques mètres du cimetière, deux « gangsters » ont arrêté un autobus, sous la menace de leurs revolvers, et quand le conducteur, les passagers ont fui, ils ont incendié l'autobus. Rizal Robert Ballester, *outlaw* français, emprisonné pour meurtre et complicité de vol, s'est ouvert les veines des poignets avec des débris de verre. C'est la moisson quotidienne du fait divers dans Barcelone. Francisco Munoz Cabrera n'y prête aucune attention.

Le patron, qui connaît désormais les habitudes de ce singulier client, muet, paisible, indifférent à tout ce qui n'est pas le guéridon qu'il a élu, dans le fond de la salle, lui tend, par-dessus le comptoir, sa bouteille de vin.

Cabrera est à peine installé dans son coin favori que la porte du cabaret s'ouvre.

Une fille, jolie, provocante, sans vergogne devant les grasses plaisanteries que les buveurs lui adressent, traverse la salle d'un pas déhanché, s'arrête un instant devant le bourreau, lui sourit, tourne les talons, et sort sans mot dire. Cabrera s'inquiète, flatté cependant de l'attention de cette belle garce impudente.

La porte s'ouvre à nouveau. Cabrera tressaille, porte la main à son revolver. Ce n'est qu'un jeune ouvrier, vêtu de noir, de haute taille, le visage criblé de petite vérole. Il s'installe devant le guéridon voisin du bourreau, hèle le « camarero », commande paisiblement un bock de bière et une assiette de *patalas fritas*. Il « ignore » l'hercule qui boit à côté de lui.

Dix minutes passent. Cabrera recom-

meurtre sur Cabrera et crie :

D'un bond, l'homme, braquant son pistolet sur les clients stupéfaits, gagne la porte. Il hurle vers le cadavre :

— Ya has pagado lo que debias, cabron ! (Tu as payé ce que tu dois, lâche !...)

La fille ouvre la porte. Il s'enfuit, protégé par deux hommes qui l'attendaient dans la rue noire et qui tirent des coups de revolver dans tous les sens, pour faire le vide autour d'eux et assurer leur retraite.

Un habitant de la rue, Ricardo Coll, téléphone au commissariat. Des agents accourent. Trop tard. La rafle ne donne aucun résultat. Don José Anglada, commandant la police militaire, ouvre une enquête. Un camion chargé de gardes de sécurité fouille le quartier. On arrête Manuel Santiago Garcia, dit « El Lolo » ; Manuel Lopez, « El Moro » ; Alfredo Villalba, « El Figurin » ; Manuel Ramos Rueda, « El Morico ». Ils nient s'être trouvés dans la rue Eduardo-Tubau au moment du crime. On arrête deux inconnus qui, par leur signalement, pourraient être le meurtrier et son complice. Ils nient toute participation à l'exécution du bourreau. Un ami du « gangster » Andrés Aranda, l'unique condamné exécuté par Francisco Munoz Cabrera, un jeune homme de vingt ans, nie avoir appartenu à la bande d'Aranda et, à plus forte raison, avoir participé à l'attentat. La loi du silence est absolue. On ne sait rien. On n'a rien vu. On n'a rien fait. On a des alibis, tous les alibis nécessaires...

Sur les dalles glacées du *Deposito Judicial* (l'Institut médico-légal de Barcelone), le corps herculéen de Francisco Munoz Cabrera, second bourreau de l'Audiencia de Barcelone, attend que ses fils lui donnent une digne sépulture.

Le gouverneur de Barcelone cherche un nouvel exécuteur des hautes-œuvres.

Quel géant téméraire, indifférent aux superstitions et aux menaces, acceptera de tordre le garrot sur le cou du meurtrier de son confrère, « l'honorable » Francisco Munoz Cabrera ? Ce meurtrier, le connaîtra-t-on, d'ailleurs, jamais ? Les bas-fonds de Barcelone gardent souvent leurs pires secrets impunis. Car la mort plane sur ceux qui les dévoilent...

Henry MERCADIER.

Avignon
(de notre correspondant particulier).

Il y avait neuf personnes à table dans la cuisine de M. Henri Rol, garde-forestier à la Bastide-des-Jourdans, petit village mi-provençal, mi-alpin, situé dans les montagnes du Luberon, déjà évocatrices des splendeurs alpestres proches, à la délimitation des départements du Vaucluse et des Basses-Alpes.

Ces neuf personnes n'étaient pas des invités et le repas était le repas ordinaire de la famille de M. Rol, qui compte huit enfants.

Belle famille, laborieuse et estimée, qui habite, en raison même du nombre de ses membres, la vaste maison aux vestiges historiques qui était, voici cinquante ans encore, le presbytère de l'endroit.



Ce soir-là, la mère de famille, Mme Céline Rol, une robuste et courageuse ménagère, avait manifesté son impatience en constatant qu'un de ses enfants, sa fille cadette, Violette, seize ans et demi, n'était pas encore rentrée.

Violette arriva enfin.

En fille honnête et respectueuse, elle embrassa ses frères et sœurs, du plus jeune, superbe poupon sevré depuis quelques jours, jusqu'à son frère aîné, Maurice, solide gaillard de vingt ans.

Elle embrassa ensuite son père, qui ne dit mot, puis sa mère qui, après lui avoir fait de vifs reproches au sujet de sa rentrée tardive, lui envoya deux gifles.

Le frère aîné ponctua cette correction d'une apostrophe sévère à l'adresse de sa sœur.

Alors, la jeune fille, jusqu'alors humble, releva la tête; un éclair étrange illumina son regard; elle sortit de la cuisine en faisant claquer la porte et se sauva dans la nuit...

La famille était demeurée stupéfaite. Seul, Maurice, le frère aîné, partit en courant dans la rue, à la poursuite de sa sœur.



Comme huit heures du soir sonnaient, un cultivateur, M. Guion, sortant du café pour aller se coucher, aperçut, en face de l'établissement, sur le bord de la route, au pied d'un mur de pierre, un corps étendu, inerte.

C'était la petite Violette.

Près de sa tête, autour de laquelle s'élargissait une flaque de sang, se trouvait un pistolet, vieille arme de marque espagnole.

Affolé, M. Guion appela au secours.

Comme il se retournait, il aperçut un jeune homme qui arrivait en courant: c'était justement Maurice Rol.

— Maurice! lui cria-t-il, ta sœur vient de se tuer!...

Le village, endormi un instant auparavant, se trouva, en un clin d'œil, sur pied.

Le maréchal des logis chef Narbonne, commandant la brigade de gendarmerie de la Bastide-des-Jourdans, dut faire établir, par ses hommes, un service d'ordre pour procéder aux constatations.

LA BREBIS



Police et enquêteurs sortent de la maison paternelle d'où s'enfuit Violette.

ÉGARÉE

Ce soir-là, Violette (ci-dessus) supporta mal les blâmes sévères de sa mère.

Maurice Rol ramené sur les lieux du crime. (On aperçoit, au bas du mur, les pantoufles de la petite victime).

Près du corps, outre le revolver, il y avait une douille percutée et une balle écrasée.

Mais, chose étrange, malgré d'actives recherches, le gendarme ne put trouver le chargeur du pistolet, chargeur indispensable, comme on sait, pour que l'arme puisse fonctionner!

L'enquête devait réserver bien d'autres surprises!

Sous un pâle rayon de lune, dans la nuit froide, le jeune cadavre, encore tiède, exsangue, était transporté dans la petite chambre de l'ancien presbytère.



Le lendemain, vendredi, dans l'après-midi, l'autopsie, pratiquée dans la Salle des Fêtes de la petite mairie de la Bastide par le docteur Cousin, médecin légiste à Pertuis, apportait des révélations stupéfiantes.

La blessure que Violette avait à la nuque, et par où le sang s'était échappé en abondance, n'avait pas été faite par une balle de revolver. Elle était le résultat d'un coup porté avec violence, à l'aide d'un instrument pointu: tisonnier, barre de fer, ou même barreau d'échelle, qui avait défoncé la boîte crânienne, derrière l'oreille gauche, dans sa partie la plus osseuse et la plus résistante, rompu les vaisseaux sanguins latéraux du cerveau, provoqué une hémorragie foudroyante et pénétré jusque dans le cervelet...



Au Parquet d'Avignon, M. Pernot, procureur de la République, confia l'information à M. Boule, jeune et actif juge d'instruction.

Perquisitionnant dans la petite chambre où avait, une dernière fois, reposé, morte, la petite Violette, le magistrat instructeur, qu'accompagnait son greffier, M. Fustier, découvrit, sous le lit, le chargeur qui manquait au pistolet trouvé sur la route.

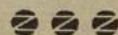
Ce pistolet était, depuis plusieurs années, conservé dans la famille. M. Rol déclara qu'il ne s'en était pas servi depuis plusieurs mois.

Qui donc avait apporté, inutilisable et inutilisé, ce revolver de la famille auprès de la morte, auprès de la jeune fille qui venait d'être abattue à la manière dont les

brebis sont exécutées dans les abattoirs?

Qui donc avait déposé, sur la route, à côté du pistolet, une douille rouillée et dont la percussion devait dater de plusieurs années?

Qui donc avait pris la précaution de déformer d'un coup de marteau une balle pour faire croire qu'elle s'était écrasée contre le mur?



L'affaire demeurait encore mystérieuse. Mais le pistolet, placé à côté du corps dans l'intention de composer une machiavelique mise en scène, resserrait étrangement le champ des recherches.

Il fallait savoir qui, après le départ de Violette, était parti à sa suite et avait pu, ainsi, après avoir constaté — sinon provoqué — sa mort, déposer près du cadavre ce qui, naïvement, pouvait faire croire, à première vue, à un suicide.

C'est dans ces conditions que M. Martin, commissaire divisionnaire, chef de la neuvième brigade de police mobile, à Marseille, entreprit, en compagnie de ses collaborateurs, les inspecteurs Aiguier et Corrazi, l'interrogatoire de Maurice Rol, le frère aîné de la malheureuse enfant.

Dans le bureau de la gendarmerie, Maurice Rol, têtue et parfois violent, observa d'abord un farouche mutisme, puis prit subitement le parti de crier tout ce qui lui passait par la tête, même les pires invraisemblances, pour plaider l'innocence.

De longues heures, l'interrogatoire se poursuivit, sans apporter de la part de Maurice, le meurtrier présumé, d'explication nette ou simplement valable.

Sur mandat de dépôt de M. Boule, Maurice Rol a été écroué à la prison Sainte-Anne, en Avignon.

C'est à la perspicacité et à la circonspection du magistrat qu'il appartiendra désormais d'établir pourquoi Rol a pu tuer sa sœur, de vérifier si les bruits que colportent les langues, enfin déliées, sont vrais, si Maurice n'avait pas conçu une vive jalousie à l'idée, qu'un flirt de sa sœur allait devenir son fiancé, ou si, odieusement brutal, il n'avait, en la frappant pour la faire rentrer au logis, renouvelé le geste du bouvier cruel qui assomme les brebis égarées du troupeau.

Henri BÉCRIAUX.



Nous avons déjà révélé à nos lecteurs les mystères de Montmartre, les mystères des repaires de mauvais garçons, les mystères de la misère, ceux des palaces des Champs-Élysées, ceux des disparus et ceux de ces étranges maisons qu'un malencontreux hasard a transformées en centre de ralliement pour tous les malfaiteurs du monde. Nous terminons, aujourd'hui, ce sensationnel reportage par un curieux chapitre où sont dénoncés et flétris ces lâches, ces traîtres par cupidité ou par vengeance qu'on appelle, en argot policier, les « indics ».

VII. — INDICATEURS (1)

Un jour, je rencontrais, dans une grande brasserie des boulevards, un des meilleurs commissaires de la Sûreté Nationale. Il était attablé avec un homme du meilleur aspect, portant beau, et qui paraissait d'une condition bien supérieure à la sienne. Cet homme avait évidemment ce je ne sais quoi d'un peu inquiétant, des bijoux trop voyants, un regard marqué par la crainte, tout ce qui, sans qu'il soit possible de se l'expliquer, décèle le suspect. Il partit et bientôt le commissaire m'avoua que ce compagnon familier était un de ses indicateurs.

— Savez-vous, me dit-il, qu'il a cinq ou six millions dans une banque ! C'est X... Il est un peu retiré des affaires, mais ce fut un des plus grands faussaires de France, il a escroqué toutes les grandes banques ; il a fait des coups inouïs. Maintenant, c'est mon meilleur agent.

Il me parut anormal que ce riche bandit acceptât le rôle d'un louche auxiliaire de police, sans raisons impérieuses. Ces raisons, le commissaire me les précisa, en toute franchise. X..., après une longue carrière d'impunité, avait été, l'année précédente, dénoncé par un complice ; il avait été arrêté. Ce n'était pas un inconnu pour le commissaire qui avait mission de l'interroger, mais ce commissaire savait aussi que X... était le seul homme qui fût dans les secrètes confidences des grandes bandes internationales. D'un mot, le policier pouvait l'envoyer au bagne. Il le laissa condamner à la prison, mais il lui évita le bagne. Quand X... sortit de prison, il vint tout d'abord remercier son indulgent sauveur ; mais, déjà,

un marché était passé entre eux. X... acceptait de dénoncer tous les mauvais travailleurs du faux ; en revanche, on continuait à laisser fermés les dossiers qu'il eût été facile de rouvrir. Il était assez riche pour rester honnête homme, maintenant ; encore fallait-il, pour qu'il eût le droit de le demeurer, qu'il prit l'habitude de servir. Il en prit non seulement l'habitude, mais le goût.

— Ce qui est à la fois consolant et désespérant dans notre métier, murmura le commissaire, c'est que nous ne sommes jamais certains d'atteindre le fond de la lâcheté humaine.

Indicateurs ! Maintenant, souvent, je les reconnais, fût-ce sous les dehors d'une personnalité qui veut paraître rude, qui joue à l'ennemi des lois. Indicateur, cette terreur de Montmartre, fort-à-bras, dont un policier me disait un jour qu'il avait abattu, de la place Blanche à la place Pigalle, sept hommes, des crapules, sans doute, qui d'ailleurs ne valaient pas mieux que lui, qui ne constituaient nullement une perte pour la société. Mais enfin, il tuait...

— S'il continue, me disait le policier, nous allons l'arrêter.

On lui laissait faire sa justice ; seulement, il dénonçait tous les criminels de Montmartre qui n'étaient pas de sa bande... Indicateur, ce député qui révéla à M. Pachot la première retraite de Stavisky.

— Comment pouvez-vous avoir fait cela ? lui dit M. Pachot.

Il avait de l'admiration pour l'homme ; il souffrait de le voir s'engloutir dans des besognes de basse police.

— J'aime Arlette, fut la réponse.

Le dénonciateur oubliait de dire qu'il devait quatre millions à Stavisky, et qu'il trouvait ainsi le moyen de ne jamais les rendre...

Indicateur, un libraire qui joua à l'homme libre dans le parti anarchiste et qui attira chez lui Philippe Daudet : on lui laissait le droit de vendre des publications obscènes.

Indicateurs, les tenanciers de bars douteux, de bouges suspects, de maisons où le badaud croit que c'est par hasard qu'on lui permet de satisfaire des passions dont il a honte.

Indicateurs, les étrangers dont on s'étonne qu'ils aient parfois des licences que les Français n'ont pas. Qu'il y aurait donc d'autres, de plus nombreux mystères de Paris, si la police n'avait partout des yeux et des oreilles ! Il en faut dans tous les mondes ! Indicateurs, ces maîtres-chanteurs, à qui les journalistes n'ont pas toujours le courage de refuser la main, et que des ministres reçoivent.

— On ne fait pas de la police avec des enfants de cœur, a dit Bonny.

Comment ils naissent, c'est une des énigmes dont je me suis le plus souvent soucié. Il y a des indicateurs dont on ose presque dire qu'ils sont normaux ; je veux parler des aubergistes et des cabaretiers suspects ; ceux que des descentes de police trop nombreuses peuvent ruiner. Parfois, d'ailleurs, les services de police leur ont avancé les capitaux qui leur ont permis d'ouvrir boutique. Il y a une autre catégorie d'indicateurs normaux : certains fonctionnaires auxiliaires, interprètes, etc., à qui l'on peut retirer une autorisation préfectorale ; certains chauffeurs qui n'auraient plus le droit de conduire un taxi, s'ils ne méritaient, à cause des renseignements qu'ils donnent, une large indulgence.

Mais les autres ?... On me cite un repris de justice, garçon issu d'une famille honorable, et qui, pour refaire sa vie, veut quitter la France. Les services d'une ambassade lui refusent son visa. Il se préoccupe de se faire établir des papiers dans une de ces agences de faux passeports qui pullulent sur la zone. Un policier surprend son jeu, mais il a pitié de lui. Pitié vraie, mais pitié intéressée : voilà notre homme enrôlé dans la *pègre qui bavarde* ; on lui donne une licence de colporteur. Il a déjà découvert quatre agences de faux passeports.

On me cite un trafiquant de chair humaine, *kidnapper* de blanches, en relations avec tous les marchands de Buenos-Aires. Bien entendu, il n'expédie que les prostituées qui veulent bien s'exiler. Il paraît avoir parfois toute liberté d'agir. C'est qu'il vient de dénoncer les amants des femmes qu'il vend : du gibier de bagne. Une marchandise paie pour l'autre. Il débarrasse le trottoir de deux parasites ; il remet aux juges deux criminels !...

D'habiles commerçants copient les modèles des grands couturiers. Une de leurs mesagères conduit leurs robes au bateau. Elle ne connaît pas le réceptionnaire. Un inspecteur prend sa place. Il interroge la jeune femme.

— C'est pour le départ ?

Elle répond affirmativement. D'autres inspecteurs la conduisent à la police. On lui fait comprendre qu'elle est coupable, mais qu'elle ne le sera plus si elle dénonce ses maîtres, sans cependant cesser de les servir. Elle est enrôlée.

Un jour, à la Villette, un Syrien tue, d'un coup de couteau bien dirigé, un voyou qui le menaçait. Il plaidera la peur ; une bande

de Syriens le menaçait depuis qu'il les a surpris en train de compter le produit d'un larcin : des bijoux qu'ils cachent sous leur bonnet. Le commissaire prévient la Police Judiciaire. On arrête les voleurs. Le Syrien criminel bénéficiera de la légitime défense.

Mais quel excellent indicateur pour l'avenir, tandis que, de terrasse en terrasse, il vendra des tapis !

Parfois, c'est la vengeance qui les fait naître. C'est parce qu'il aimait la maîtresse de Maucuer et voulait la garder pour lui seul qu'un compagnon, jusque-là fidèle, dénonça le bandit de Saint-Barnabé. C'est parce que sa femme l'avait quitté qu'un patron de bar de la rue Victor-Massé révéla le secret de la bande des perceurs de coffres-forts qui dévalisèrent le bureau de poste de la rue Vauvenargues. La frivole était l'inspiratrice d'un des chefs ! C'est par vengeance que fut dénoncé le repaire de Bonnot et de Garnier, les bandits tragiques. L'histoire de la dénonciation de Garnier est symbolique. Garnier avait pour maîtresse Marie-la-Flamande. Il fut suffisant d'apporter à Marie la preuve que Garnier la trompait pour qu'elle acceptât de le faire prendre au gîte. Elle se fit écrire par Garnier. Elle partit pour aller retrouver l'ami sûr qui devait la conduire auprès de lui, mais des inspecteurs la suivaient...

Il y a aussi des hommes qui sont commandés pour exercer le métier infâme. Ce sont de jeunes inspecteurs ; ils se font enrôler dans un parti politique ; ils y deviennent militants, jusqu'à ce qu'un autre indicateur les fasse chasser...

Mais il n'y a pas que ces sentiments de crainte, de self-défense, qui dirigent la vocation des traîtres. L'intérêt est le plus souvent, presque toujours, leur vrai mobile. « Tricards » qui veulent rester à Paris ; condamnés qui veulent obtenir une réduction de peine ; marchands qui veulent augmenter leurs profits par des trafics illégaux ; receleurs qui veulent continuer à acheter des objets volés à bon compte.

J'ai déjà cité dans les *Mystères de Paris* un tenancier de tripot qui fait chaque mois surprendre quelques grands voleurs. Ils viennent jouer dans son cercle ; on attend qu'ils soient décaqués ; on les vend ensuite. Gauchet, l'assassin du bijoutier de l'avenue Mozart, se dénonça lorsqu'il vint vendre des bijoux à un garçon de bar de la rue Fontaine ; une oreille de police écoutait ses propos. Il y a, parmi les interdits de séjour tolérés, des hommes qui se font arrêter dans toutes les rafles ; avant l'arrivée de la police, ils ont catalogué les suspects ; les tableaux de chasse leur doivent de belles pièces...

Combien de prostituées sont indicatrices ! Ainsi font-elles diminuer le nombre de leurs concurrentes. Ainsi évitent-elles d'aller à Saint-Lazare, quand des « hambourgeois », souvent au petit bonheur, capturent un troupeau... Et puis, il y a des secrets qui se surprennent mieux qu'ailleurs dans leurs maisons de confidences ; quel homme, même un malfaiteur, n'apaise parfois sur le sein d'une femme, fût-elle vénale, un obscur besoin de faiblesse, de tendresse et d'abandon ? On me cite une voleuse de portefeuille, bonne auxiliaire de police ; les policiers lui font rendre l'argent, quand un passant se plaint qu'elle l'ait volé ; mais ils la lâchent : elle a mérité son « condé ».

Parfois, une astucieuse mise en scène empêche un indicateur d'être soupçonné par ceux qui, en lui, ont une entière confiance. Un inspecteur vient voir un hôtelier qui héberge des bandits, et qui est dans le secret d'un crime ; l'hôtelier le chasse ; il refuse de parler ; mais il a rendez-vous, à cent mètres de là, avec un autre inspecteur à qui il découvre le pot-aux-roses.

On me cite un condamné qui paraît pouvoir entrer dans le groupe des gens qui savent écouter. Il a fait des offres de services. On le place dans la cellule d'un cafetier, arrêté sous un prétexte,

Certains vrais policiers, et, entre autres, pour ne citer qu'un chef, le commissaire Guillaume, éludent systématiquement les louches confidences que leur proposent les indicateurs.



les a
t d'un
s leur
Police
Syrien
fense.
l'ave-
sse, il

s fait
tresse
ur lui
e, dé-
C'est
un pa-
révéla
e cof-
u de
rivoile
st par
re de
iques.
ier est
tresse
ppor-
trom-
pren-
rnier.
r qui
is des

com-
ne. Ce
nt en-
evien-
indi-

ats de
la vo-
s sou-
obile.
Paris :
réduc-
t aug-
illé-
uer à

Paris
e mois
s. Ils
attent
suite.
venue
re des
Fon-
it ses
séjour
r dans
la po-
les ta-
belles

rices !
leurs
ler à
ois »,
trou-
e sur-
s mai-
même
e sein
ur be-
'aban-
porte-
s poli-
n pas-
ils la

me em-
é par
iance.
ui hé-
secret
refuse
cent
à qui

t pou-
ui sa-
vices.



MYSTÈRES DE PARIS

mais qu'on accuse en réalité d'avoir assassiné une vieille rentière. L'indicateur a pour mission d'être habile. Il se refuse tout d'abord à écouter les bribes d'aveux que son compagnon lui fait, par un humain besoin, pour se libérer, fût-ce par des mots vagues, d'une obsession qui lui pèse...

Les jours passent. Le cafetier avoue enfin à son nouvel ami ; mais la police ne se contente pas des propos que le mouchard a recueillis ; il faut la preuve.

On laissera l'indicateur et l'assassin sortir de prison. Ils restent en correspondance. Il est nécessaire que l'assassin signe sa condamnation. Le moyen ? La police le trouve.

L'indicateur écrit à son misérable ami : « X..., que tu connais, et qui, hier, était saoul, a raconté publiquement que tu étais l'auteur du crime. »

Le meurtrier répond : « X... n'est pas dangereux. Il ne sait rien. D'ailleurs, la vieille est bien morte, et toutes les précautions ont été prises. »

C'est l'aveu. L'indicateur a gagné, en même temps qu'une prime, le droit à la réha-

bilitation... Ah ! si les policiers voulaient écrire. On voit parfois d'étranges êtres dans leurs antichambres. Les huissiers les connaissent sous le nom de *lépreux*. Ce sont les indicateurs. Ils se cachent. Quelques-uns relèvent le col de leur veston, de leur pardessus. D'autres, pour dissimuler leurs yeux, ont mis des lunettes noires. Ils viennent parce qu'on les a appelés à la tâche. Ils viennent pour toucher un salaire. On m'en montre qui ont certainement organisé des « coups », recruté des camarades qui ne les ont pas suivis, mais qui les ont fait prendre. Je dois dire que les vrais policiers n'ont aucune pitié pour ces misérables. M. Guillaume, pour ne citer qu'un chef, en a fait envoyer plusieurs au bagne. Un jour, il me raconta l'histoire d'un de ces tristes pourvoyeurs de justice : pour obtenir une prime de dénonciateur, il avait entraîné de braves bougres à faire de la fausse monnaie. M. Guillaume obtint l'acquiescement de ces faux-monnayeurs par sottise. Il fut impitoyable pour le dénonciateur, le vrai coupable...

Du moins ce misérable échappait-il à une autre justice. Une justice beaucoup plus dure que les sentences de tribunaux, puisque, presque toujours, elle est mortelle.

Une justice dont, bien souvent, ceux qui

ont mission de juger n'ont pas à connaître.

J'ai raconté, dans les *Mystères de Paris*, comment, depuis trois mois, dans Montmartre, des misérables s'entretient. Neuf fois sur dix, ces tueries sont des exécutions. Un curieux qui dénonçait un meurtrier m'expliquait sa dénonciation en me disant : — Qu'il paie ! Vous vous doutez bien que si je l'ai « donné » c'est parce qu'il est indicateur.

Encore choisissait-il les bourreaux. Les victimes, elles, ne les voient pas toujours.

Il y avait, l'autre année, à Belleville, un dévoyé à qui la police, par protection, avait permis d'être gérant de bar. Les mauvais garçons venaient chez lui parce qu'ils appréciaient son passé. Ce mouchard ne questionnait presque jamais ; même, il faisait semblant de ne pas écouter... Il était de règle qu'aucune arrestation ne se fit dans son bar. Un jour, il dénonça un voleur dont il voulait prendre la femme. L'homme fit sa peine, quitta la prison, vint le voir : — J'ai deux mots à te dire. Sortons.

L'indicateur connaissait la règle. Il arma son revolver dans sa poche, sortit. L'autre tira avant lui. On ramassa un cadavre dans le ruisseau. On n'arrêta jamais l'assassin...

Un forçat évadé se présenta également l'autre année dans un bar de la place Blanche et se fit reconnaître. Il était sans argent. Les malfaiteurs qu'il venait voir se cotisèrent. Le lendemain, l'évadé était arrêté... On soupçonna le mouchard : un interdit

de séjour à qui venait d'être refusée une autorisation de séjourner. Une femme lui fit les poches : elle trouva dans son portefeuille la carte d'un inspecteur de police.

Il était condamné. On le laissa libre jusqu'à sa dernière heure. Il ne fallait pas qu'il eût de la méfiance.

Un soir, il entre chez lui. On frappe. Il ouvre.

— Pan ! pan !

Six coups de feu. Des gens se mettent aux fenêtres. Trois hommes s'enfuient. Dans la chambre, un cadavre...

La plus terrible exécution d'indicateurs que je connaisse eut lieu par les soins d'une bande de la Villette.

Le mouchard leur avait indiqué un coup à faire. Ils s'en méfient, le suivent ; ils le voient entrer à la Préfecture de Police, par l'entrée du quai des Orfèvres. Ils lui donnent l'impression de ne se douter de rien. Le soir même, ils le poignardaient. Dans le canal Saint-Martin, on retrouva un corps criblé de blessures...

Mystères de Paris !...

Henri DANJOU.

FIN



Saint-Etienne
(de notre correspondant particulier).

LE CAMBRIOLAGE DE LA GARE DE GIVORS

DANS la nuit du 16 au 17 mars 1929, la gare de Givors, petite cité industrielle du département du Rhône, était cambriolée. Deux coffres-forts étaient descellés et enlevés. A vrai dire, cette opération ne manquait pas d'audace.

C'est surtout le hasard — ce dieu tutélaire — qui permit à la police de découvrir les malfaiteurs.

Le 16 mars, un peu avant minuit, un débitant constatait que son tiroir-caisse avait été soulagé de quelques centaines de francs. Il conta sa mésaventure à deux agents de ronde et, au signalement qu'il donna de son dernier client, ceux-ci crurent reconnaître Fayard, mauvais sujet de Givors et spécialiste en la matière.

Les agents de police partirent à sa recherche. Un hasard fortuit le mit en leur présence, mais à distance respectueuse ! Aucun doute n'était possible. Il fallait donc le cueillir. Les agents surveillèrent son domicile. Mais leur attention fut vite attirée par des bruits de voix provenant du trottoir longeant la place de la Liberté. Ils s'y rendirent et virent deux repris de justice connus dans la région : Jean-Joannès Pitiot, originaire de Rive-de-Gier (Loire), et Pierre Mure, né à Grézieu-la-Varenne (Rhône), qui échangeaient des impressions à voix haute, au risque de troubler le repos des paisibles habitants de la place.

Interpellés, ceux-ci déclarèrent qu'ils se promenaient.

Les agents, naturellement curieux, les questionnèrent. Les promeneurs avaient des explications toutes prêtes. Pitiot prenait le frais et Mure pêchait dans la gare d'eau. L'agent Fayette, soupçonnant quelque chose d'anormal, se dirigea vers l'escalier conduisant au bas-port de la gare d'eau.

Au même instant, Pitiot lança un vigoureux coup de sifflet. Une double galopade rapide répondit. Deux individus surgissant du bas-port s'enfuirent à toute allure...

Cependant, en passant sous un bec de gaz, ces derniers eurent un court moment d'hésitation. Mis en pleine lumière, les agents identifièrent ou crurent identifier deux vieilles connaissances...

Les agents ne pouvaient songer à les pour-

Pitiot (ci-dessus) laissa condamner au bagne, sans souffler mot, le malheureux Gaucher.

Devant le juge d'instruction Jamet, Mure (ci-dessus) avoua que Gaucher était innocent, dans l'affaire de la gare de Givors.

Quand Gaucher (ci-dessus) comprit que sa mère était morte de chagrin sans avoir pu revoir celui qu'elle savait innocent, une idée fixe s'ancre dans son cerveau : châtier Jean Pitiot, le véritable responsable de tous ses malheurs.

suivre mais ils voulurent se rendre compte du mobile qui les avait amenés sur le bas-port à une heure aussi tardive.

A la faveur de leurs lampes électriques, les agents découvrirent un coffre-fort non encore éventré dont ils ne purent, tout d'abord, s'expliquer l'origine, et une pince-monseigneur.

Devant l'importance de leur découverte, les agents allèrent prévenir leur brigadier.

Non loin de là, ils rencontrèrent une patrouille de gendarmes avec un adjudant. Les gendarmes apprirent aux agents que deux coffres-forts de la gare de Givors-Ville avaient été emportés et que, puisqu'il s'agissait de colis plutôt encombrants, il y avait quelque chance de retrouver les voleurs avec leur butin.

Les agents déclarèrent immédiatement à l'adjudant que les voleurs ou les complices ne pouvaient être que Mure-Pitiot-Fayard-Gaucher, qu'ils venaient si providentiellement de surprendre.

Le cambriolage avait été opéré avec une rare audace. Il dénotait une expérience consommée.

Les malfaiteurs s'étaient introduits dans le bureau de la petite vitesse en brisant un carreau d'une fenêtre donnant sur les voies de garage. Faire jouer l'espagnolette, ouvrir la fenêtre, ce fut l'affaire d'un instant. Les malfaiteurs fracturèrent un coffre sur place et en descellèrent deux autres, qu'ils firent passer par la fenêtre et emportèrent dans le passage du Château-d'Eau, d'où, sur une voiture volée, ils les transportèrent au bord de la gare d'eau. C'est là que les agents les surprirent, tout à fait par hasard.

Le montant du vol commis au préjudice de la Compagnie P. L. M. n'était pas élevé : 200 francs environ d'argent et des papiers qui, s'ils représentaient une somme importante pour la Compagnie, étaient sans valeur aucune pour les cambrioleurs.

A l'aube, la police se mit à la recherche des voleurs et les trouva sans peine.

Pitiot, notamment, au moment de son arrestation, fut trouvé porteur de deux paires de gants, ce qui semble indiquer que les cambrioleurs avaient pris certaines précautions.

Philibert Gaucher était chez sa mère et indiqua au commissaire de police, M. Guillaume, qu'il était rentré directement chez lui en sortant du cinéma.

Philibert Gaucher, originaire de Saint-Etienne, avait un passé déjà lourd. Ses explications, pas plus que celles de sa mère, ne convainquirent le magistrat.

DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-ETIENNE

L'enquête, menée par le commissaire Guillaume, fut rapide.

L'accusation reposait sur le témoignage des agents Fayette et Roche, qui affirmaient avoir reconnu Fayard et Gaucher dans les deux fugitifs du quai de la gare d'eau.

Certes, Fayard, Gaucher, Mure et Pitiot

n'étaient pas des saints. Au contraire. Ils avaient trempé déjà, les uns et les autres, dans des affaires délicates et malencontreuses. Ils avaient donc un passé quelque peu suspect.

Des constatations, des confrontations d'empreintes digitales, permettaient de leur attribuer plusieurs cambriolages à Givors, notamment celui du café Partyka, celui de l'église Saint-Nicolas, une tentative faite dans la nuit du 14 au 15 mars sur un coffre-fort des Hauts-Fourneaux de Chasse.

C'est donc chargés de tous ces méfaits qu'ils comparurent devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, le 16 juillet 1929, c'est-à-dire quatre mois après leur arrestation.

Fayard, Mure, Pitiot ne dirent rien ou presque rien. Ils se bornèrent à affirmer leur innocence — les deux derniers sans grande conviction, d'ailleurs.

Gaucher, au contraire, protesta avec véhémence de son innocence.

Il tenta de démontrer qu'il était chez lui au moment du cambriolage.

Malgré les louables efforts de son avocat, il fut condamné à quatre ans de prison. Fayard, Mure et Pitiot se virent infliger la même peine. Gaucher était désespéré.

Il n'admettait pas que, innocent de ce crime, il fût condamné. Ce jugement le révoltait. Il sentait qu'il était victime d'une injustice. La fatalité l'accablait. Il se rendait compte combien il était difficile de faire partager aux juges cette conviction intime, bien qu'il eût affirmé que, depuis sa dernière condamnation, en 1925, il avait acheté « une conduite ».

Il résolut de faire appel et de soulever en même temps l'incompétence du Tribunal Correctionnel.

LA COUR D'ASSISES DU RHONE

Le pourvoi de Gaucher fut admis par la Cour d'appel de Lyon.

Fayard, Mure, Pitiot et Gaucher furent renvoyés devant la Chambre des mises en accusation, qui décida de les faire comparaître devant la Cour d'assises du Rhône.

Les quatre détenus furent transférés à Lyon et une nouvelle information fut ouverte.

Quelques jours après, Gaucher rencontra chez le barbier de la prison un nommé Pierre Porte qui purgeait une condamnation de quinze mois de prison pour un vol postérieur à l'affaire de la gare de Givors.

— Gaucher, ne t'en fais pas, nous n'avons pas laissé d'empreintes, et les agents n'ont pas pu nous reconnaître quand nous sommes sautés, parce qu'il faisait trop noir. Nous sommes bien passés sous le bec de gaz, comme les agents le disent ; mais nous ne nous sommes pas arrêtés comme ils le prétendent...

Et Porte ajouta :

— Je me demande pourquoi ils vous ont arrêtés, toi et Fayard, sur le doute (sic) !

Quelques jours après, dans l'antichambre du juge d'instruction, Gaucher fit part à Pitiot de la conversation qu'il avait eue avec Porte.

Pitiot répondit :

— Porte aurait bien mieux fait de la tenir fermée. Il était bien tranquille dans son coin. Si j'avais été à sa place, je me serais bien gardé de dire quelque chose...

Pitiot avoua tout à Gaucher. Il lui raconta les péripéties du cambriolage, ajoutant :

— Les autres sont dehors et ils y resteront. C'est pas nous autres qu'on t'a mis dedans. C'est les agents. Si tu peux t'en tirer, fais ce que tu pourras...

Gaucher ne répondit rien. Un éclair de joie avait brillé dans ses yeux. Le 12 août 1929, il adressa cette lettre au Procureur de la République, à Lyon.

« J'ai subi une condamnation pour un crime que je n'ai pas commis. Je suis innocent dans toute cette affaire, monsieur le Procureur de la République. Je viens vous en donner la preuve, car si je me suis tu jusqu'à maintenant, c'est que je croyais que les coupables, voyant condamner un innocent, allaient se dénoncer. Voyant qu'ils ne le font pas, je me décide à éclairer la Justice au sujet de cette affaire.

« Voici les vrais et les seuls coupables, ceux qui ont commis le vol des coffres-forts de la gare de Givors : Jean Pitiot, Pierre Mure, Pierre Porte et Jean Petit.

« Pitiot et Mure, deux des coupables, ont été condamnés en même temps que moi. Porte purge ici même une peine de quinze mois de prison pour une autre affaire, et le quatrième, Petit, est en fuite. »

Philibert Gaucher ajoutait dans sa lettre qu'il n'était pas très sûr de l'identité de Petit, mais il indiquait au Procureur de la République que Pitiot, Mure et Porte pourraient fournir des précisions utiles.

Et, pour mettre le Parquet à l'aise, Gaucher poussait le scrupule en donnant de Jean Petit un signalement détaillé.

Gaucher terminait sa supplique en affirmant que l'innocence de Fayard et la sienne éclateraient alors.

Le Procureur de la République ne répondit pas.

Le 26 août, Gaucher adressa une nouvelle requête, au Procureur Général, cette fois.

« Après avoir entendu la sévère condamnation infligée par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, Porte ne parle plus de se dénoncer, car Pitiot lui a fait dire qu'il ne devait pas se mettre à table. Il pourrait en résulter, pour lui et pour les autres, une plus grave condamnation en Cour d'assises. »

Et il ajoutait :
« Jean Petit est encore dehors. Arrêté, il se dénoncerait de suite et la vérité serait rétablie. »

Le Parquet de Lyon fit faire une autre enquête à Givors. Le commissaire Quilici, de la Brigade Mobile, se rendit sur place. Il fut, quoi qu'on en dise, ébranlé et ses conclusions furent transmises au chef du Parquet.

Gaucher écrivit une autre lettre au président de la Chambre des mises en accusation. Cette Chambre décida le renvoi de Gaucher, Fayard, Pitiot et Mure devant la Cour d'assises du Rhône.

Au cours de l'audience, le 16 avril 1930, Gaucher se défendit.

Il supplia Pitiot de répéter aux jurés ce qu'il lui avait dit dans les couloirs de la prison Saint-Paul.

Pitiot, qui goûtait fort peu sa comparution devant les assises, resta muet.

La Cour rendit un arrêt qui aggravait le jugement de Saint-Etienne.

Gaucher et Fayard étaient condamnés à dix ans de bagnes et à la relégation, et Pitiot et Mure à huit ans de travaux publics.

Cette nouvelle injustice révolta Gaucher.

Un mauvais sort s'acharnait sur lui et il n'avait personne à qui confier sa détresse et ses espoirs.

LE PÉNITENCIER DE SAINT-MARTIN DE RÉ

Gaucher, Fayard, Pitiot et Mure furent transférés au pénitencier de Saint-Martin-de-Ré qui est, comme on le sait, l'antichambre de la Guyane.

Pour les vieux « chevaux de retour », familiers des crimes, le séjour n'est point trop désagréable. Si la discipline est sévère, la température est clémente. Et puis, on est encore en France et chaque forçat caresse un peu l'espoir de s'évader. C'est plus difficile qu'à la Guyane, mais, les derniers murs franchis, on trouve plus aisément les moyens d'échapper aux poursuites.

Gaucher trouva immédiatement ce séjour triste et abominable.

— Si j'étais coupable, ne cessait-il de répéter, je ne protesterais pas. Mais je suis ici pour un crime que je n'ai pas commis et à cause de la lâcheté des autres qui sont les vrais coupables.

Gaucher était chaque jour en face de ses sombres pensées. A chaque instant, l'image de sa pauvre maman se dressait devant ses yeux.

Pendant dix ans, il ne verrait plus les êtres chers et familiers. Pendant dix années et plus, peut-être, il serait astreint à cette dure et barbare discipline.

Ces pensées le mettaient hors de lui.

Il s'appliquait à travailler, espérant trouver là un dérivatif.

Il recevait de temps à autre des lettres de sa mère. Elles étaient pour lui un réconfort et un encouragement dans sa dure et lointaine prison. Elles lui demandaient toutes de ne pas désespérer. Quand il avait lu ses lettres, Gaucher se sentait un peu ragaillard. Il ne doutait plus que la justice ne vint pas aussi pour lui, comme elle était venue pour d'autres.

Mais les missives se firent plus rares. Le forçat apprit par sa sœur la maladie de sa mère.

Sa pauvre vieille maman, malade de chagrin ! Cette pauvre vieille maman qui l'appelait toujours son « sieu » et qui, elle, était sûre de son innocence !...

« Prie un peu pour moi, mon gars. De toi et de là-bas, cela me portera bonheur. Songe que je t'aime et qu'avant de mourir je voudrais te presser contre moi. La porte des tiens te sera toujours ouverte. Reviens-nous. »

Ce fut sa dernière lettre...

Car la plus tendre des consolatrices s'en est allée sans avoir pu revoir son enfant.

Le chagrin de Gaucher fut immense. Cette nouvelle s'abattit sur lui comme un coup de foudre. Les gardiens eux-mêmes, dont le cœur, cependant, est endurci, furent émus devant cette poignante douleur. Ils essayèrent même, doucement, de consoler le bagnard, en lui faisant entrevoir qu'il recouvrerait quelque jour la liberté.

Pour Gaucher, âme fruste, le raisonnement était simple et logique à la fois.

Sa mère était morte de chagrin parce qu'il était au bagnes. Il était au bagnes parce qu'il avait été condamné injustement, par suite du silence coupable de Pitiot. Donc Pitiot était responsable de la mort de sa maman. Pitiot devait être châtié.

Cette idée s'ancra dans le cerveau de Gaucher. Désormais, il n'avait plus qu'un désir : se venger.

LE DRAME AU PÉNITENCIER

L'occasion se présenta bientôt.
Le 3 mars 1932, Jean Pitiot était en train de se faire raser dans l'atelier commun des forçats, au dépôt de Saint-Martin-de-Ré.

Philibert Gaucher, sans dire un mot, quitta subitement son banc de travail, se précipita sur lui et, avant que le barbier et les autres détenus eussent pu intervenir, lui porta un violent coup de poinçon au défaut de l'épaule gauche.

Pitiot s'affaissa. Le poinçon lui avait occasionné une plaie terrible au poumon gauche. N'importe quel honnête homme en serait mort. Mais, pour Pitiot, la guérison vint assez rapidement.

Gaucher fut mis en cellule. L'administration pénitentiaire déposa une plainte pour tentative de meurtre. Une information fut ouverte. M. Maurice Jamet, juge d'instruction à la Rochelle, fut chargé de l'enquête. Dès le premier interrogatoire, Gaucher ne nia pas la tentative de meurtre sur son co-détenu Pitiot. Il l'expliqua, au contraire. Et il l'expliqua en racontant au juge le vol de la gare de Givors auquel il ne participa pas, sa condamnation devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne, l'appel, les aveux de Porte confirmés par Pitiot dans les couloirs de la prison Saint-Paul, à Lyon, la nouvelle condamnation à dix ans de travaux publics et la relégation infligée par la Cour d'assises du Rhône, la mort de sa mère et, enfin, le drame dans un des ateliers du pénitencier de Saint-Martin-de-Ré.

Le juge d'instruction Jamet, homme consciencieux et probe, comme il y en a encore beaucoup dans la magistrature, écouta avec un vif intérêt les explications de Gaucher.

Il résolut de les vérifier minutieusement, car il se rendait compte que les aveux de Pitiot en Cour d'assises eussent sauvé Gaucher et Fayard.

Le juge interrogea Mure.

Ce dernier, après s'être expliqué sur le déroulement du drame dont il avait été également le témoin, ajouta, en réponse à une question de M. Jamet.

— Gaucher en voulait sans doute à Pitiot de n'avoir pas déclaré devant la Cour d'assises que lui et un nommé Fayard, qui est ici avec nous au Dépôt, étaient tous deux innocents dans l'affaire qui a motivé notre condamnation commune ; car, moi aussi, je faisais partie de la même bande.

Deux témoins particulièrement qualifiés avaient entendu et recueilli cet aveu : le juge d'instruction et son greffier, M. Marcel Girard.

M^e Garrigues, avocat à la Rochelle, avait été

désigné pour assister Gaucher, et il fut frappé par la tournure de cette affaire. Convaincu de l'innocence de son client, il lui apporta son concours le plus actif et le plus dévoué.

Depuis peu s'était créée à la Rochelle l'Œuvre du relèvement moral des déportés de la Guyane, 50, rue du Minage, dont le but consiste en l'organisation d'une correspondance entre les membres adhérents et les forçats pour leur procurer un secours moral. Mme Ayraud préside cette œuvre généreuse, puissamment aidée par son mari.

Mme Ayraud exposa à M^e Garrigues le but de l'œuvre et lui demanda d'intervenir auprès du Conseiller Rousseau, président des assises, pour obtenir pour elle l'autorisation de visiter Gaucher à la prison de Saintes, où il attendait sa comparution devant le jury.

Mise en présence de Gaucher, dans le parloir sans grilles, mais sous la surveillance d'un gardien, Mme Ayraud trouva un homme révolté qui lui parut, tout d'abord, peu enclin à la douceur.

Laissons la présidente de l'Œuvre du relèvement moral conter cette visite :

— Je lui tendis les mains qu'il serra avec effusion, lorsque je lui fis connaître que je venais à lui pour lui offrir mon aide et mon affection. Immédiatement, il me cria son innocence, et sa physionomie devint alors dure et haineuse pour une société qui l'envoyait au bagnes. Nous nous sommes assis, face à face, et avons causé pendant une heure et demie, comme deux amis...

« ... Je vis sur ses traits une douleur immense, quand il me parla de sa mère, morte de chagrin à la pensée que son fils était condamné à dix ans de travaux forcés, alors qu'elle le savait, la nuit du cambriolage de la gare de Givors, couché près d'elle, dans une chambre voisine. « Il me montra la photo de sa mère sur son lit de mort, une mèche de cheveux de sa chère maman. Sa douleur était horrible à voir... »

« J'entrepris alors de le consoler et lui promis de ne pas l'abandonner. A mesure que je lui prodiguais des encouragements et lui donnais des détails, je m'aperçus que ses traits se détendaient, que son regard devenait plus doux, et j'eus l'impression d'avoir fait pénétrer dans ce cœur meurtri un peu d'affection et d'espoir... »

« Au moment de nous quitter, Gaucher me dit : — Madame, j'ai perdu ma mère que j'aimais tant ; mais il me semble que je viens de retrouver une autre maman. Voulez-vous que je vous embrasse ? »

« Je pris alors le forçat dans mes bras et, pendant quelques minutes, il pleura sur mon épaule... »

« M^e Garrigues fut, par hasard, témoin de cette dernière phase de notre entretien, et en fut lui-même très ému... »

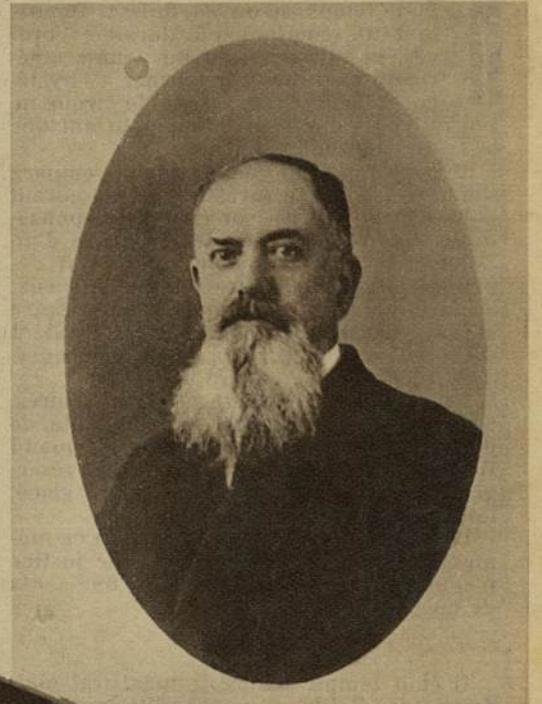
Il était certain, désormais, pour tous ceux qui avaient étudié le dossier et approché Gaucher, que le forçat était innocent.

(A suivre.)

Paul RONIN.



Aidée de son mari (ci-dessous), Mme Ayraud dirige avec cœur « l'Œuvre du relèvement moral des déportés ».





"HAUPTMANN



Après avoir entendu le juge lui dire qu'il serait exécuté dans la semaine qui suivra le 18 mars, Hauptmann terrifié, est emmené par les policiers.

IL FAUT MOURIR...

Flemington
(de notre correspondant particulier).

Il était temps qu'on en finisse. Depuis tant de semaines que durait ce procès, la surexcitation du peuple américain avait fini par tourner à l'hystérie collective. La parade de cirque ne pouvait plus durer. Il fallait pourtant que la Justice eût enfin son heure.

Et l'on comprend quelle terreur s'empara soudain des douze jurés quand ils eurent enfin conscience de leur énorme responsabilité. Ils avaient à décider de la vie d'un homme. De leurs consultations devait dépendre le sort d'un être semblable à eux, un être qui pense, qui mange, qui respire et qui, simplement parce qu'ils auraient dit « oui » à un certain nombre de questions, devait cesser d'être un vivant !

Leur délibération dura onze heures. Onze heures terribles de lutte, de doute, de débats dont nul ne saura l'horreur. Quand ils sortirent de la salle qui leur était réservée, les hommes avaient le visage glacé, les femmes pleuraient.

Le drame venait de se jouer et, à ce moment, on comprit qu'un palais de justice n'était pas un amphithéâtre ni une tente de cirque.

foule assiégeait le palais de justice, si bien que l'on croyait que l'émeute grondait. Les journalistes, les photographes, les membres de la défense et ceux de l'accusation dressaient leur camp dans la salle d'audience, dont le sol était jonché de bouteilles vides, de reliefs de repas, de bouts de cigares et de cigarettes. Reilly lui-même qui, il y a une heure à peine, avait pleuré, en évoquant aux yeux du public la misère morale de son client, prenait des airs de triomphateur, ivre de fatigue, de vanité et d'alcool et chantait à tue-tête, soutenu par le chœur des télégraphistes, le grand succès du jour : « The Flemington's blue ».

Dehors, les camelots vendaient de tout : des photos de l'accusé, des mouchoirs à son effigie, des échelles miniatures, des petites chaises électriques où un petit bonhomme en bois, à la ressemblance d'Hauptmann, remuait drôlement quand on appuyait sur un déclic.

Les nouvelles les plus diverses et les plus contradictoires circulaient. Dans les imprimeries, on préparait déjà les éditions spéciales que l'on s'arracherait au coin des rues.

Et les heures passaient, passaient. Seul, dans sa cellule, Hauptmann semblait ne pas s'occuper de son sort, de son affaire, autour de laquelle toutes les passions se déchamaient.

Les jurés délibéraient dans une salle isolée. Entourés de gardes, ils ressemblaient eux-mêmes à des prisonniers. Et leur salle de délibérations se trouvait située au-dessus de la cellule d'Hauptmann. Il entendit pendant onze heures leurs voix, leurs pas, le bruit de la vaisselle dans laquelle on vint leur apporter le lunch et le diner. Dans la salle d'audience, Reilly, trop confiant, braillait trop tôt son incertaine victoire.

Dans une chambre d'hôtel, Mrs Hauptmann pleurait, le visage enfoui dans les oreillers. La foule hurlait sous les fenêtres. Mais, seul, Hauptmann était calme, recueilli. Il fumait sans arrêt et regardait des journaux illustrés. Se savait-il perdu ? Espérait-il encore ? Nous ne saurons rien de cet homme.

Il était temps. Malgré le magistral plaidoyer de Reilly, l'avocat d'Hauptmann, qui avait brusquement changé de manière en adoptant la simplicité dans le ton et l'humanité dans les idées, malgré la troublante intervention du révérend Burns, qui venait de crier : « En mon âme et conscience, je jure qu'Hauptmann est innocent. J'ai reçu la confession du véritable assassin du baby Lindbergh !... », le public n'avait pas pu encore se mettre à l'unisson. Pour lui, la parade continuait. Des scènes inouïes se déroulaient. La



Dans sa cellule, Hauptmann ne doit avoir de pensée, maintenant, que pour sa femme et son fils.

Onze heures, les jurés discutèrent, penchés au-dessus des fragiles preuves qui accusaient Hauptmann. Maintenant il fallait se décider et, devant l'étendue de leur pouvoir, de la puissance soudaine qui venait de leur être octroyée, ils hésitaient.

— Il faut en finir, avait déclaré le jeune procureur Willentz.

— Les jurés passeront la nuit dans la salle des délibérations, s'il le faut, avait déclaré le juge Trenchard. On leur servira à boire et à manger. On leur donnera des cigarettes, mais ils n'auront ni lit, ni couchettes... Sinon, ils ne prendront jamais une décision. Il s'agit de vaincre leurs hésitations par la fatigue !

Il est dix heures et demie. Et voici que, brusquement, au-dessus de la tête de l'accusé, les discussions se taisent. Un grand silence un silence terrible, subitement se fait. Hauptmann a tressailli,

il sait ce que ce silence veut dire : son sort est décidé. Mais il ne perd pas son calme. Voici l'instant décisif où il saura ce que vaut la justice des hommes.

Il se laisse tranquillement emmener dans la salle d'audience. On dirait une poupée mécanique entre deux robustes agents de la garde nationale aux coquets uniformes, tirés à quatre épingles, comme des officiers d'Etat-Major.

La foule apprend que les jurés ont pris leur décision. Elle se précipite vers le palais de justice. La police s'avère incapable de maintenir le flot humain qui brise les barrages, renverse les policemen, enfonce les portes.

Cependant, dans la salle d'audience, tous les personnages du drame se retrouvent une dernière fois, sauf Lindbergh qui a quitté Flemington et à qui on doit transmettre le verdict par téléphone. L'aigle n'a pas voulu assister à la défaite de son ennemi. Il fait confiance à la justice du jury populaire.

Et voici que Walton, le doyen des jurés, s'avance. Le juge lui pose les questions traditionnelles. L'homme répond d'une voix sourde, la gorge serrée par l'émotion.

— ... Coupable de meurtre au premier degré, annonce-t-il.

M^r Reilly, blême, bondit hors de son box. Mrs Hauptmann hurle, d'une voix qui n'a plus rien d'humain :

— Bruno !... Bruno !...
Des femmes s'évanouissent. D'autres applaudissent. On s'écrase. On se bat dans la salle, tandis que le juge, d'une voix glacée, lit le verdict de mort :

— Bruno Hauptmann, vous serez exécuté dans la semaine qui suivra le 18 mars. Maintenant, tout est fini. Bruno Hauptmann sait tout : ce que c'est que la justice humaine et même l'heure de sa mort.

Le public regarde. Alors, docile, bon cabotin jusqu'au bout, il s'incline et sourit, sourit, sourit...
Le drame s'est joué. On a éteint les sun-

lights. Les acteurs ont quitté leurs masques et leurs toges. Les jurés essaient d'oublier leurs rôles de « tueurs... » Et Hauptmann qui, tel un acrobate blessé, saluait en souriant tandis que la douleur lui broyait la poitrine, Hauptmann, seul maintenant, Hauptmann sans public, sans projecteurs, sans partenaires, s'est écroulé en sanglotant dans le décor maussade d'une cellule grise. Il a fini de jouer son rôle de cabotin dans cette vaste farce de Flemington. Il est redevenu un homme qui, maintenant, veut sauver sa vie, défendre sa peau. Farouchement, il crie qu'il est innocent !

Est-ce vrai ? Est-il la victime d'une vaste erreur judiciaire ? Simple comparse dans la tragédie de Hopewell, va-t-il payer plus que sa part ? Pour tous les autres ? Mais pourquoi se tait-il ? Craint-il que ses aveux n'attirent le malheur sur sa femme et son fils ? Que le gang ne le punisse de dire la vérité ?

Le doute pèse toujours sur cette affaire. Les débats n'ont rien apporté comme lumière. On a condamné Hauptmann, uniquement sur des présomptions. La justice, aveuglée, a frappé au hasard de son glaive trop lourd. A-t-elle atteint le coupable ? Est-ce un innocent qui sera sa victime ?

Nul peut-être n'en saura rien. Mais le public est satisfait. Il respire librement. Il croit maintenant que justice est faite, car le verdict de Flemington répond à ses vœux. Pour lui, c'est ça, la justice.

Ah ! comme l'on comprend la parole de l'Evangile qui contient toute la terreur de l'homme en face de sa responsabilité vis-à-vis de son prochain :

« Ne jugez point si vous ne voulez pas être jugé !... »

Mais douze hommes ont déclaré :

— Hauptmann, vous êtes coupable !
Et le juge Trenchard, automatiquement, a ajouté :

— Hauptmann, vous devez mourir !...

Roy PINKER.

★ Lisez cet épisode *VÉCU*

L'ÉMOUVANTE CONFESSION D'UN PÈRE

« Puisse mon sincère témoignage rendre un éclatant hommage à celui auquel je dois tout » E. J.

En venant au monde, je n'ai certainement pas été favorisé par le sort, loin de là ! Fils d'un commerçant aisé, j'eus le malheur de perdre très tôt mon père, qui s'était ruiné dans des spéculations malheureuses. Elevé péniblement par ma mère, j'acquis cependant une instruction suffisante pour pouvoir, une fois mon service militaire accompli, entrer comme aide-comptable dans une banque, où pendant cinq ans je travaillai d'arrache-pied. Rien ne me rebutait, ni l'ingratitude de la tâche que l'on m'imposait, ni le salaire de famine qui m'était alloué, et qui suffisait à peine à ma subsistance ainsi qu'à celle de ma vieille mère impotente qui était désormais à ma charge. Une seule pensée me soutenait dans mon ardent effort : l'idée qu'un jour, à force de persévérance, j'aurais conquis moi aussi ma place au soleil, que je pourrais, une fois ma situation matérielle assurée, me marier, fonder un foyer, en un mot : vivre !

Hélas, le sort en a décidé tout autrement : la banque qui m'employait dut fermer ses portes et, un mois plus tard, miné par la maladie, ma mère mourut, me laissant seul au monde.

Douloureusement affecté par cette perte, démoralisé, ne pouvant me procurer du travail, je n'eus qu'un seul désir : quitter la France, m'expatrier. Rassemblant mes dernières ressources, je m'embarquai pour Saigon.

A partir de ce moment, la chance sembla vouloir s'attacher à mes pas. Grâce à une recommandation, je pus entrer chez un agent de change qui, très rapidement, me prit en affection et me confia des postes de plus en plus importants. Je travaillai avec acharnement, tant et si bien que l'agent de change, homme d'âge et d'expérience, me

proposa un jour de m'associer à ses affaires. J'acceptai avec joie et, deux ans plus tard, lorsque l'agent de change se retira des affaires pour regagner la métropole, je me trouvai à la tête d'une maison florissante. Enfin, mon rêve se réalisait : j'étais riche, et depuis trois mois j'étais fiancé à la fille d'un fonctionnaire, que je devais épouser bientôt.

Or, un jour, je lus dans un journal l'annonce du prophète Mahatma Yoghi, qui offrait de dévoiler l'avenir à tous ceux qui s'adresseraient à lui. Par curiosité, plus que par nécessité, je lui écrivis. La réponse qui me parvint me plongea dans une grande perplexité, et pour cause : Mahatma Yoghi me disait, en effet, que ma période de chance en Extrême-Orient était révolue, que les influx planétaires, tels qu'ils ressortaient des données de mon horoscope allaient provoquer à bref délai des désastres financiers suivis de déceptions sentimentales. Mahatma Yoghi m'enjoignait de liquider toutes mes affaires et de rentrer immédiatement en France.

Impressionné sur le moment à la lecture de cette lettre, je restai incrédule. Comment ! m'être donné tant de peine pour amasser une fortune, me trouver à la tête d'une entreprise prospère et abandonner tout cela sur un simple avertissement et, par surcroît, à la veille de mon mariage ! Il ne fallait pas y songer, je passai outre. Or, deux mois plus tard, je voyais ma maison engloutie dans un krach financier et, la mort dans l'âme, je dus déposer mon bilan.

Dans ma détresse, j'espérais néanmoins trouver une consolation auprès de ma fiancée, mais je m'aperçus bien vite qu'elle se détachait de plus en plus de moi, et, un beau jour, elle vint me rendre ma parole : en moi, elle n'avait aimé que ma fortune.

Alors, vaincu, sans appui, sans soutien, je me tournai à nouveau vers Mahatma Yoghi. Je lui écrivis par avion pour lui demander conseil. Il me répondit par la même voie, me disant qu'un retour immédiat en France était ma seule chance de salut. Cette fois, je m'inclinai ; je revins aussi pauvre que j'étais parti. De nouveau, je vécus d'un emploi modeste et parfois je confiais mes peines à une amie d'enfance, orpheline comme moi, avec laquelle j'étais resté en correspondance suivie pendant mon absence. Un jour même, je lui montrai l'horoscope que j'avais reçu de Mahatma Yoghi. Mais quelle ne fut pas ma surprise de voir mon amie sortir de son réticule une enveloppe similaire ; elle aussi avait demandé au prophète l'horoscope de sa vie. En veine de confidences, nous nous lîmes chacun notre horoscope, et quand nous eûmes terminé, nous nous regardâmes stupéfaits et, pour la première fois, rougissants : nos destinées étaient parallèles, nos caractères s'harmonisaient miraculeusement, nos routes se croisaient : Mahatma Yoghi nous montrait notre voie. Consulté à nouveau, le prophète répondit qu'une union entre nous se présentait sous les meilleurs auspices, et il nous prédit même la naissance d'un enfant, suite d'un héritage. Ces deux prédictions se sont pleinement réalisées. Je suis père d'une délicieuse fillette née à la date prévue par le prophète, et ma femme, qui se révèle la plus douce des compagnes, bénéficie d'un gros héritage qui lui fut légué par un oncle célibataire.

Au prophète Mahatma Yoghi, nous devons le vrai bonheur, le bonheur durable !



QUITTEZ LA ROUTE TORTUEUSE
ET MISÉRABLE DE VOTRE EXISTENCE
QUOTIDIENNE POUR
VOUS ENGAGER RÉSOLUMENT
DANS LA VOIE RADIEUSE DE LA
FORTUNE ET DE LA PROSPÉRITÉ



LE CHEMIN DU BONHEUR

Mahatma Yoghi poursuivant pendant quelque temps encore sa mission humanitaire, vous pourrez connaître vous aussi, les secrets de la chance en amour, en affaires, au jeu, à la Loterie. Mahatma Yoghi vous révélera vos jours, nombres, couleurs et époques favorables, car lui seul connaît votre THÈME DE NATIVITÉ ; il vous dévoilera votre puissance magnétique, vos périodes de vitalité, de fécondité et de stérilité, car lui seul connaît les secrets les plus intimes de votre nature psychique et physiologique. Mais n'attendez pas un jour de plus ! Demain, il sera peut-être trop tard ! Songez qu'une occasion perdue ne se rattrape jamais, et si vous voulez que l'année 1935 marque pour vous un pas décisif dans votre existence, demandez immédiatement votre horoscope à Mahatma Yoghi, qui vous l'enverra GRATUITEMENT. Ce document sera pour vous plus qu'un guide. Vous trouverez en lui un véritable éphéméride de la chance.

Remplissez très lisiblement le-coupon ci-contre, détachez-le, joignez si vous voulez 3 frs en timbres-poste pour frais d'écriture et d'envoi et adressez le tout aujourd'hui même au prophète Mahatma Yoghi. Vous recevrez GRATUITEMENT et discrètement l'étude la plus complète et la plus captivante que vous ayez lue dans votre vie.

1935 se trouve peut-être au carrefour de votre chance. Songez que cette année pourra influer dans un sens néfaste ou favorable sur votre avenir tout entier selon l'orientation de vos actes. Or vous pouvez diriger votre propre destinée si vous avez foi en la toute-puissance de l'astrologie, science millénaire dont le prophète Mahatma Yoghi est dans le monde entier le maître incontesté. Descendant direct d'une des plus illustres sectes religieuses de l'Inde, berceau de l'astrologie, où les lois occultes se transmettent de génération en génération, initié au mystère des écritures sacrées, base des religions ancestrales, qui ne sont dévoilées qu'à de rares privilégiés serviteurs du culte, Mahatma Yoghi a puisé sa science à sa source même. La rectitude de son jugement, la sûreté prodigieuse de ses prédictions, son intuition miraculeuse ont soulevé l'admiration des foules qui voient en lui le glorieux prophète des temps présents. Sa haute autorité est reconnue par les astrologues du monde entier qui s'inclinent devant sa puissance et la noblesse de ses principes, car Mahatma Yoghi a consacré sa vie entière au bonheur de l'humanité. CHANCE, FORTUNE, AMOUR et SANTÉ refléureront sous vos pas lorsque Mahatma Yoghi vous aura RÉVÉLÉ A VOUS-MÊME, lorsqu'il aura, de son doigt de magicien, soulevé pour vous le voile opaque de l'avenir, Mahatma Yoghi fera de vous un être neuf ; il vous conseillera, vous protégera, vous montrera le chemin de la lumière et du salut, comme il l'a fait pour tous ceux qui dans leur détresse se sont confiés à lui.



Conformément à votre offre, veuillez m'adresser **GRATUITEMENT** et sans aucune obligation de ma part l'horoscope me concernant :

Nom (Mr. Mme ou Mlle) _____
Prénoms _____
Adr. : Rue _____
N° _____ Ville _____
Date de naissance _____

A découper et à envoyer aujourd'hui même à MAHATMA YOGHI, 94, R. St-Lazare, Paris (9^e)

34

MAHATMA YOGHI

94, Rue Saint-Lazare, Paris (9^e)

DETECTIVE

GAUCHER FORÇAT INNOCENT



Gaucher, condamné à dix ans de bague, c'est-à-dire à la résidence perpétuelle en Guyane, serait perdu si **DÉTECTIVE...**

Lire, pages 12 et 13, l'impressionnant article de notre collaborateur **PAUL RONIN**